



Rapport financier annuel 2023

Tronic's Microsystems

TRONIC'S MICROSYSTEMS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 9 046 492 euros
Siège social : 98 rue du Pré de l'Horme – Z.I. – 38920 CROLLES
412 152 019 RCS GRENOBLE

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 SEPTEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société TRONIC'S MICROSYSTEMS (ci-après la « Société ») et du groupe de sociétés qu'elle constitue avec ses filiales (ci-après « le Groupe » ou « le Groupe Tronics ») durant l'exercice clos le 31 mars 2023 et de soumettre à votre approbation notamment les comptes sociaux et consolidés dudit exercice ainsi que l'apurement partiel du poste « Report à Nouveau » débiteur par imputation sur le poste « Prime d'émission » et la constatation de la perte de la moitié du capital social et la décision à prendre en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Lors de l'assemblée, vous entendrez également la lecture des rapports du commissaire aux comptes.

En outre, nous vous précisons que sont annexés au présent rapport les informations et rapports suivants :

- Conformément à l'article R. 225-102 du Code de commerce, les tableaux faisant apparaître les résultats de la Société et ceux du Groupe au cours des cinq derniers exercices ;
- Conformément à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise ;
- Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, le rapport spécial établi par le Directoire sur les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce.

-oOo-

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. Rappel sur les activités du Groupe

Tronics conçoit, fabrique et commercialise des Nano et Microsystèmes électromécaniques, des dispositifs miniaturisés assurant une fonction de capteur et/ou d'actionneur dans des domaines d'applications très divers, tels que les secteurs Industriel, Aéronautique & Sécurité.

Le Groupe propose à ses clients une offre complète à haute valeur ajoutée grâce à son positionnement unique, qui couvre l'ensemble de la chaîne de la valeur, de l'ingénierie (Conception et Simulation, développement des procédés de fabrication, Spécification de l'électronique de contrôle, packaging, test et caractérisation) à la production.

La Société consacre une large part de son activité tant au niveau de sa recherche et développement qu'au niveau de son action marketing et commerciale pour le développement de nouveaux marchés.

Elle mène des activités de recherche et développement afin de concevoir et fabriquer des microsystèmes innovants. Elle consacre une part non négligeable de ses ressources à la protection de sa propriété intellectuelle en déposant des brevets et demandes de brevets au niveau international.

2. Activités de la Société et de ses filiales sur l'année fiscale 2023

Tronics Microsystems S.A.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 s'établit à 13,054 k€, contre 10,858 k€ sur l'exercice 2022.

L'ingénierie est en augmentation à 2,691k€ contre 1,943 k€ l'exercice précédent.

L'activité de production s'inscrit quant à elle à 10,363 k€, en croissance de 16% par rapport à l'exercice 2022.

Cette dynamique a été soutenue à la fois par une croissance de l'activité de vente de capteurs inertiels et par l'activité de fonderie Mems.

L'exercice 2023 a été marqué par un investissement continu en termes de ressources sur les programmes de développement visant à préparer la mise sur le marché de produits standards ou customs.

Les travaux de Recherche se sont quant à eux principalement concentrés sur les programmes suivants :

- Un programme de recherche sur un accéléromètre dédié à la mesure de vibrations
- Un programme de recherche sur une nouvelle génération d'horloge atomique miniature basse consommation.
- Un programme de développement d'une nouvelle génération de capteur Mems inertiel haute performance (gyromètre et accéléromètre)

Les effectifs de Tronics Microsystems SA s'élèvent à 87 personnes au 31 mars 2023 pour un effectif moyen de 95 personnes sur l'année.

Tronics Mems Inc.

Pour la filiale américaine, le chiffre d'affaires progresse légèrement, atteignant 2,8 M€ contre 2,2 M€ sur l'exercice précédent.

Le conseil de surveillance de Tronics Microsystems SA a décidé de restructurer les opérations du groupe aux Etats Unis qui conduira à la fermeture du site de Dallas et la liquidation de Tronics Mems Inc au cours de l'exercice 2024.

L'équipe de Dallas compte 11 personnes au 31 mars 2023, en diminution par rapport à l'exercice 2022. L'effectif moyen sur l'exercice est de 13 personnes.

L'effectif moyen du groupe sur l'année était de 104 personnes sur l'année fiscale 2023, contre 110 personnes en 2022.

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ET RESULTATS

1. Comptes consolidés

Conformément à IFRS 5, les éléments financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été retraités afin de présenter les informations comparatives au titre des activités abandonnées, compte tenu de la décision de fermer la filiale Tronics Mems et de la cession de ses actifs intervenue en mai 2024.

Par conséquent les commentaires relatifs aux états financiers du Groupe Tronics ne concernent que les activités poursuivies.

1.1. Présentation du Compte de Résultat

Le chiffre d'affaires consolidé des activités poursuivies s'établit à 12 857 k€ au titre de l'exercice 2023 contre 10 996 k€ en 2022.

Le chiffre d'affaires consolidé 2023 est réalisé à hauteur de 81% par des ventes de produits finis (10 364 k€) et 19% par des prestations de services (2 493 k€).

Le tableau ci-dessous présente une synthèse du compte de résultat consolidé du groupe comparé aux résultats de l'exercice précédent.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Activités poursuivies		
Chiffre d'affaires	12 857	10 996
Autres produits de l'activité	585	532
Produits des activités courantes	13 442	11 528
Achats consommés	-3 831	-3 285
Charges externes	-1 582	-1 844
Charges de personnel	-5 764	-5 314
Impôts et taxes	-164	-166
Dotations nettes aux amortissements	-1 068	-1 244
Autres produits et charges courantes	-26	22
Résultat opérationnel	1 007	-304
Coût de l'endettement financier net	-345	-528
Autres produits et charges financières	488	417
Résultat avant impôt	1 149	-415
Impôts sur les bénéfices	-61	-61
Résultat Net des activités poursuivies	1 089	-476
Activités abandonnées		
Résultat des activités abandonnées net d'impôt	-6 300	-4 935
Résultat Net de l'ensemble consolidé	-5 211	-5 411
Part du groupe	-4 833	-5 085
Part ne conférant pas le contrôle	-378	-326
<i>Résultat par action (€/action)</i>	<i>-0.58</i>	<i>-0.60</i>
<i>Résultat dilué par action (€/action)</i>	<i>-0.58</i>	<i>-0.60</i>

Le total des produits des activités courantes s'élève à 13 442 k€ au 31 mars 2023 contre 11 528 k€ au 31 Mars 2022 soit une hausse de 17% prenant en compte le chiffre d'affaires (cf supra) et les postes suivants :

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (K€)	31 mars 2023		31 mars 2022	
Crédit Impôt Recherche	259	44 %	133	25 %
Subventions		0 %	4	1 %
Variations de stocks de produits finis et encours	169	29 %	384	72 %
Autres produits	157	27 %	12	2 %
Autres produits de l'activité	585	100%	532	100%

Le total des charges d'exploitation s'élève à 12 435 k€ contre 11 832 k€ au titre de l'exercice précédent, soit une augmentation de 5%.

Elles comprennent les postes suivants :

	31 mars 2023	31 mars 2022
Achats consommés	-3,831	-3,285
Charges externes	-1,582	-1,844
Charges de personnel	-5,764	-5,314
Impôts et taxes	-164	-166
Dotations nettes aux amortissements	-1,068	-1,244
Autres produits courants	14	44
Autres charges courantes	-39	-21
Total charges d'exploitation	-12,435	-11,832

Le résultat opérationnel courant des activités poursuivies est un déficit de 1 007 k€ contre un déficit de -304 k€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier des activités poursuivies s'élève à 143 k€ sur l'exercice contre -111 k€ au titre de l'exercice précédent.

En conséquence le résultat net des activités poursuivies avant impôts sur l'exercice est un profit de 1 089 k€ contre une perte de -476 k€ pour l'exercice précédent.

Le résultat des activités abandonnées net d'impôt s'élève à -6 300 k€ contre - 4 935 k€ sur l'exercice précédent.

Le détail du compte de résultat des activités abandonnées est présenté ci-dessous.

COMPTE DE RESULTAT ACTIVITES ABANDONNEES (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Chiffre d'affaires	2 844	1 992
Autres produits de l'activité	60	28
Produits des activités courantes	2 903	2 020
Achats consommés	-1 871	-1 439
Charges externes	271	-853
Charges de personnel	-2 434	-1 977
Impôts et taxes	-140	-132
Dotations nettes aux amortissements	-4 403	-1 848
Dotations nettes aux provisions		
Autres produits courants		22
Autres charges courantes	-9	-55
Résultat opérationnel courant	-5 682	-4 261
Résultat opérationnel	-5 682	-4 261
Coût de l'endettement financier net	-128	-76
Autres produits et charges financières	-489	-610
Résultat avant impôt	-6 300	-4 948
Quote part sur résultat net des sociétés mises en équivalence		
Impôts sur les bénéfices		13
Résultat des activités abandonnées net d'impôt	-6 300	-4 935
<i>Résultat par action (€/action)</i>	<i>-0.70</i>	<i>-0.55</i>
<i>Résultat dilué par action (€/action)</i>	<i>-0.70</i>	<i>-0.55</i>

Le résultat net consolidé de l'exercice est une perte de 5 211 k€ contre une perte de 5 411 k€ au titre de l'exercice précédent.

1.2. Présentation du Bilan

1.2.1. Actif

Les **actifs non courants des activités poursuivies** s'élèvent à 5 796 k€ au 31 mars 2023 contre 5 935 k€ à la clôture de l'exercice précédent.

Ils comprennent les postes suivants :

ACTIF CONSOLIDE (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Activités poursuivies		
Immobilisations incorporelles	425	623
Immobilisations corporelles	4,672	4,418
Autres actifs financiers	133	127
Créances d'impôts	566	767
Actifs non courants	5,796	5,935

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de licences acquises sur les périodes antérieures ainsi que des frais de développement correspondant au développement de produits standards (gyromètres et accéléromètres) à hauteur de 1 910 k€ en valeur brute. Ces frais sont amortis sur une période de 5 ans. Un projet de recherche a rempli cumulativement les critères d'activation des frais de développement sur l'exercice. Aucune dépense n'a été activée sur l'exercice 2023.

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériels industriels utilisés dans le cadre de son activité de production de composants MEMS. Sur l'exercice le groupe a investi 1.1 M€ dans son outil de production.

Les frais de recherche et de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés. Le montant des charges directes de recherche et développement s'élève à 1 252 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2023 contre 1 883 K€ pour l'exercice précédent.

Le bilan comptabilise 7 758 k€ d'**actifs courants** comprenant les éléments suivants :

ACTIF CONSOLIDE (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Stocks et en-cours	4,317	4,376
Clients	2,837	2,591
Créances d'impôt	399	586
Autres actifs courants	68	432
Trésorerie et équivalents trésorerie	137	1,045
Actifs courants	7,758	9,030

1.2.2. Passif

Capitaux Propres

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à – 7 445 k€ au 31 mars 2023 contre –2 503 k€ au terme de l'exercice précédent. Le tableau ci-dessous présente la variation des capitaux propres.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (K€)	Capital	Primes liées au capital	Réserves de conversion	Autres réserves groupe			Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
				Autres éléments du résultat global	Autres réserves	Total			
Situation au 31 mars 2021	3,685	80	100	108	-27,627	-27,419	-23,653	-1,662	-25,316
Résultat de la période					-5,085	-5,085	-5,085	-326	-5,411
Eléments recyclables ultérieurement en résultat, après impôts			-1,119			-1,119	-1,119	-21	-1,140
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat, après impôts				24		24	24		24
Résultat global			-1,119	24	-5,085	-6,180	-6,180	-347	-6,527
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires									
Options sur actions exercées	5,361	23,588					28,949		28,949
Variation de périmètre									0
Engagement de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle					313	313	313		313
Autres variations					78	78	78		78
Situation au 31 mars 2022	9,046	23,668	-1,019	132	-32,322	-33,208	-493	-2,008	-2,503
Résultat de la période					-4,833	-4,833	-4,833	-378	-5,211
Eléments recyclables ultérieurement en résultat, après impôts			243			243	243	12	255
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat, après impôts				14		14	14		14
Résultat global			243	14	-4,833	-4,576	-4,576	-366	-4,942
Variation de périmètre									
Engagement de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle		-23,588			23,588	23,588	0		0
Autres variations									
Situation au 31 mars 2023	9,046	80	-776	146	-13,567	-14,196	-5,069	-2,375	-7,444

La diminution des capitaux propres est principalement expliquée par la perte sur l'exercice (-5 211 K€).

Situation d'endettement du groupe

Les dettes d'exploitation s'élèvent à 3 227 k€ au 31 mars 2023, contre 2 874 k€ l'année précédente.

Le poste Emprunts et dettes financières (courants et non courants) s'élève à la somme de 20 137 k€ (contre 20 166 k€ pour l'exercice précédent), constitué principalement des éléments suivants :

- Un emprunt contracté depuis le 22 décembre 2022 par la société Tronics Microsystems SA auprès de TDK Electronics AG, pour un montant total de 17.6M EUR à échéance moins d'un an. Ce prêt ayant fusionné en son sein l'ensemble des prêts en euros conclus avec TDK Electronics AG échus et non remboursés à date.
- Une dette liée au contrat de cash pooling mise en place en mai 2022 entre la société Tronics Microsystems SA et la société TDK Europe dont le montant s'élève à 628 K€ au 31 mars 2023.
- Une avance conditionnée de 220 k€ versée par la BPI dans le cadre du projet « SCP TIME ». Cette avance est comptabilisée au coût amorti calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Au 31 mars 2023 les intérêts courus comptabilisés s'élèvent à 5 K€.
- Une dette de 160 k€ liée à une obligation de rachat des intérêts minoritaires dans Tronics MEMS Inc. Cet engagement fait l'objet d'une dette évaluée à la juste valeur à chaque clôture. Celle-ci a été estimée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés pour la clôture au 31 mars 2023, en tenant compte d'un WACC à 14% et d'un taux de croissance à l'infini de 2.2% desquels l'endettement net de Tronics MEMS Inc. a été déduit.
Compte tenu des perspectives futures de la filiale et de son niveau d'endettement actuel, l'engagement de rachat a été évalué comme égal à la valeur d'achat des actions par les actionnaires minoritaires majoré d'une prime de 10%.
- Une dette de 1 521 k€ liée aux contrats de location.

L'échéancier des dettes financières est le suivant :

Inférieur à 1 an :	18 628 k€
Compris entre 1 et 5 ans :	1 509 k€
Supérieur à 5 ans :	0 k€

Le montant des emprunts remboursés au cours de l'exercice s'élève à 1 940 k€ dont 674 k€ au titre contrats de location.

1.3. Présentation du Tableau de flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les principaux éléments du tableau des flux de trésorerie :

Flux de trésorerie consolidés (K€)	31.03.2023	31.03.2022	Var
Variation issue des opérations	2,318	-2,019	4,337
<i>Dont variation du BFR</i>	<i>1,440</i>	<i>-485</i>	<i>1,925</i>
Variation issue des investissements	-1,105	-1,974	868
Variation issue des financements	-2,290	737	-3,026
Impact du taux de change	191	522	-331
Variation de trésorerie	-885	-2,734	1,848

Trésorerie à la clôture	705	1,591	-885
-------------------------	-----	-------	------

La variation des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles provient du bénéfice opérationnel de la période et d'une variation positive du besoin en fonds de roulement réalisée sur l'exercice clos le 31 mars 2023.

La Société a investi essentiellement sur le site de production de Crolles en France et a été soutenue financièrement par TDK Electronics AG par l'augmentation de l'emprunt accordé et par TDK europe au travers de l'intégration de Tronics Microsystems SA au contrat de cash pooling du groupe TDK. Des informations complémentaires vous sont données dans l'annexe aux comptes consolidés.

2. Comptes annuels de Tronics Microsystems SA

2.1. Présentation du Compte de Résultat

Le chiffre d'affaires total de l'exercice fiscal s'élève à 13 054 k€ contre 10 859 k€ au titre de l'exercice précédent.

Cela représente une augmentation de 20%,. L'activité manufacturing enregistre une progression de 16%. L'activité engineering est également en croissance de 39%. La tendance haussière initiée les exercices précédents s'est à nouveau confirmée sur l'exercice 2023 et confirme l'intérêt croissant des clients pour les produits TRONICS.

Le total des produits d'exploitation, aides à l'innovation et reprise sur provision comprises, s'élève à 13 304 k€ sur l'exercice fiscal clos le 31 mars 2023. Il s'élevait à 11 255 k€ sur l'exercice fiscal clôturant le 31 mars 2022, soit une progression de 18%.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 12 376 k€ sur l'exercice fiscal et à 11 278 k€ sur l'exercice fiscal N-1, soit une augmentation de 10%.

La ventilation des postes de charges d'exploitation est la suivante :

Autres charges de l'exploitation (K€)	31.03.2023	31.03.2022	Var.	Var %
Achats consommés	2,500	2,057	443	22%
Charges externes	3,118	3,026	92	3%
Charges de personnel	5,784	5,334	450	8%
Impôts et taxes	221	204	16	8%
Dotations aux amortissements et prov	753	626	128	20%
Autres produits et charges courants	1	32	-31	-97%
Autres charges de l'exploitation	12,377	11,278	1,099	10%

Le **résultat d'exploitation** sur l'exercice fiscal est un gain de **927 k€**, contre une perte de **-23 k€** sur l'exercice précédent.

Les produits financiers s'élevant à 3 350 k€ et les charges financières à -20 310k€, le résultat financier est donc une perte de -16 961 k€ contre une perte de -3 293 k€ au titre de l'exercice précédent. Cette perte est principalement due à la dépréciation de la créance sur participation de la filiale Tronics Mems Inc (15 980 K€) en raison de la décision de fermer la filiale au cours de l'année 2024.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 40 k€ et les charges exceptionnelles à 0 k€, le résultat exceptionnel de l'exercice fiscal s'établit à +40 k€ contre +184 k€ au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un Crédit Impôt Recherche de 259 k€, l'exercice clos le 31 mars 2023 se traduit en conséquence par **une perte de -15 734 k€** contre une perte de -2 988 k€ au titre de l'exercice précédent.

2.2. Présentation du Bilan

2.2.1. Actif

Au 31 mars 2023, les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 88 k€, les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 3 412 k€ et le poste des immobilisations financières s'élève à la somme nette de 4 340 k€ correspondant principalement aux participations dans les filiales et aux créances rattachées.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 8570 k€, dont 136 k€ de disponibilités.

2.2.2. Passif

Les capitaux propres s'élèvent à la somme de - 6 805 k€ au 31 mars 2023, contre 8 944 k€ au terme de l'exercice précédent. Cette baisse (-15 749 k€) résulte principalement de l'impact du résultat net de l'exercice d'un montant de -15 735 k€..

Les dettes financières s'élèvent à la somme de 18 241 k€ contre 15 232 k€ pour l'exercice précédent.

Les dettes d'exploitation s'élèvent à 2 677 k€ au 31 mars 2023, contre 2 186 k€ pour l'exercice précédent.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 534 k€ au 31 mars 2023, contre 512 k€ l'année précédente.

PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES PAR LA SOCIETE ET SES FILIALES

Nous vous renvoyons aux développements ci-dessus sur la situation de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

Nous vous renvoyons aux développements ci-dessus sur la situation de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé.

FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

1. Tronics Mems Inc

La filiale de Dallas a réalisé sur l'exercice fiscal 2023 un chiffre d'affaires de 2 844 k€ et une perte de 9 973 k€ contre un chiffre d'affaires de 1 992 k€ et une perte de -4 787 k€ en 2022. Pour de plus amples détails, nous vous renvoyons au chapitre relatif aux activités de la Société et de ses filiales. Les capitaux propres de Tronics Mems Inc. au 31 mars 2023 s'élèvent à -36 989 k€.

SUCCURSALES EXISTANTES

La Société ne dispose d'aucune succursale.

ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES, NOTAMMENT DE LEUR SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES

Nous vous renvoyons aux développements ci-dessus sur l'activité et la situation d'endettement situation de la Société et de ses filiales au cours de l'exercice écoulé.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE ET SES FILIALES SONT CONFRONTEES

Les risques liés à l'activité de la Société et de ses filiales, la couverture de ces risques et les assurances y afférentes sont décrits en **Annexe B** du présent rapport de gestion.

INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR LA SOCIETE ET SES FILIALES

Concernant les instruments financiers utilisés par notre Société et ses filiales, nous vous renvoyons à la description des principaux postes comptables telle qu'effectuée ci-dessus au sein du présent rapport.

MODIFICATIONS STATUTAIRES INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

Aucune modification statutaire n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Vente des équipements de Tronics MEMS :

Le conseil de surveillance de Tronics a autorisé le 17 mai 2023 la signature d'un contrat de rachat d'actifs portant sur les immobilisations de son usine située à Dallas.

Le nouveau propriétaire a également repris les obligations liées au bail de l'usine et a racheté le stock de matières premières.

L'effet de cette vente permettra un remboursement partiel du prêt intra-groupe accordé par Tronics Microsystems SA à sa filiale américaine Tronics Mems Inc

La date effective de transfert de propriété de ses actifs est intervenue le 18 mai 2023.

EVOLUTION PREVISIBLE - PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

En 2024, le groupe compte finaliser la fermeture de ses activités aux Etats Unis et poursuivre sa dynamique de croissance sur son site de Crolles.

L'objectif de Tronics reste d'accroître son chiffre d'affaires total notamment grâce au développement de son activité inertielle. Les projets d'ingénierie et de recherche et développement en cours de finalisation doivent permettre au Groupe de lancer la production de Microsystèmes innovants dans le domaine de l'inertiel, et des applications industrielles à haute valeur ajoutée.

Tronics, au sein de la branche de TDK spécialisée dans les composants électroniques, devient le pôle de compétences des capteurs MEMS. Cette position lui permettra de bénéficier de nouvelles capacités de distribution à l'échelle mondiale et de générer des synergies, en particulier commerciales et technologiques auprès d'un portefeuille de clients internationaux dans le domaine des MEMS. L'adossement du Groupe à TDK Electronics lui permet en outre d'asseoir son développement à la structure financière du groupe TDK.

-oOo-

RESULTATS - AFFECTATION

Présentation des comptes

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les exercices précédents.

Affectation du résultat de Tronics Microsystems SA

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 mars 2023 tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de - 15 734 525 euros, que nous vous proposons d'affecter en totalité au poste "Report à Nouveau" débiteur.

Le poste "Report à Nouveau" serait ainsi porté d'un solde débiteur de -396 050 euros à un solde débiteur de -16 130 575 euros.

Nous vous précisons en outre qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

CONSTATATION DE LA PERTE DE PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 dudit Code, nous vous demandons de bien vouloir constater que les capitaux propres de la Société au 31 mars 2023 sont négatifs et s'élèvent à - 6 804 520 euros pour un capital social de 9 046 492 euros.

Compte tenu des perspectives d'évolution de la Société, nous vous demandons de décider de ne pas prononcer la dissolution de la Société et donc de poursuivre l'activité.

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

La Société a établi des comptes consolidés du Groupe selon les normes IFRS.

Au 31 mars 2023, le périmètre de consolidation du Groupe comprenait les sociétés suivantes :

- Tronics Microsystems S.A.
- Tronics Mems Inc.

Nous vous demandons, conformément aux articles L 225-100 et L 233-16 du Code de commerce, de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2023 qui vous ont été présentés ci-avant.

TABLEAU DES RESULTATS

Au présent rapport est joint en **Annexes A et A-bis** les tableaux prévus à l'article R 255-102 du Code de commerce faisant apparaître les résultats de notre Société et ceux du Groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices.

ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS (CGI)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune charge exclue des charges déductibles de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice écoulé, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39-4 du Code Général des Impôts.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DE NOS FOURNISSEURS ET DE NOS CLIENTS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-14 alinéa 1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations suivantes à la clôture de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2022 dont le détail figure en **Annexe C** :

- pour les fournisseurs, le nombre et le montant total des factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches en fonction des délais de retard et rapporté en pourcentage au montant total des achats de l'exercice ;
- pour les clients, le nombre et le montant total des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ; ce montant est ventilé par tranches en fonction des délais de retard et rapporté en pourcentage au chiffre d'affaires de l'exercice.
- Les retards mentionnés ci-dessus sont déterminés à partir des délais de paiement contractuels, ou en l'absence de délais contractuels spécifiques, des délais légaux applicables.

Le nombre et le montant total des factures fournisseurs et clients exclues relatives, selon le cas, à des dettes et créances litigieuses.

Nous vous indiquons que, conformément aux dispositions de l'article D. 823-7-1 du Code de commerce, le Commissaire aux comptes présentera dans son rapport sur les comptes annuels ses observations sur la sincérité et la concordance des informations ci-dessus avec les comptes annuels.

MONTANT DES PRETS INTERENTREPRISES A MOINS DE TROIS ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

La Société n'a consenti aucun prêt inter-entreprises sur l'exercice.

-oOo-

CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L. 225-86 ET L.225-90 DU CODE DU COMMERCE

Il appartiendra aux actionnaires d'approuver dans son intégralité les termes du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 225-86 et L.225-90 du Code du commerce.

MANDATS EN COURS

Nous vous rappelons que les mandats de membres du Directoire de Messieurs Julien BON et Antoine FILIPE ainsi que les mandats de membres du Conseil de Surveillance de Messieurs Peter BALZER, Marcel MÜLLER, et Karsten LOEWE ont été renouvelés lors de l'assemblée générale du 30 septembre 2019 pour

une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 et devant se tenir courant 2025.

Nous vous précisons que le mandat de membre du Conseil de Surveillance de la société Thalès AVS FRANCE SAS, dont le représentant permanent est Monsieur Marc DUVAL-DESTIN, a quant à lui été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 octobre 2021, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2027 et devant se tenir courant 2027.

PROPOSITION DE FIXATION DE LA SOMME A ALLOUER AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN REMUNERATION DE LEUR ACTIVITE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-83 du Code de commerce, nous vous proposons d'allouer aux membres du Conseil de Surveillance une somme maximum de 40 000 euros en rémunération de leur activité au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Le Conseil de Surveillance décidera de la répartition de cette somme entre ses membres pouvant être qualifiés de membre indépendant au regard des critères d'indépendance définis par le Code Middenext et retenus par la Société.

-oOo-

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Nous vous informons que l'état de la participation des salariés actuels au capital social de la Société au dernier jour de l'exercice s'élève, au sens de l'article L.225-102 du Code de commerce, à 0%.

SOUSCRIPTION, ACHAT OU PRISE EN GAGE PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS, DANS LE CADRE DE L'INTERESSEMENT DU PERSONNEL AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE

Aucune opération n'a été effectuée sur l'action TRONICS MICROSYSTEMS, à ce titre, au cours de l'exercice écoulé.

OBSERVATIONS DE LA DELEGATION UNIQUE DU PERSONNEL

Les membres de la délégation unique du personnel n'ont émis aucune observation.

-oOo-

PRISES DE PARTICIPATION – PRISES DE CONTRÔLE

Aucune prise de participation ou de contrôle n'a été faite par la Société au cours de l'exercice.

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucune opération n'a été effectuée par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après, à notre connaissance, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

Actionnaires	Seuils en nombre d'actions		Seuils en nombre de droits de vote	
	31.03.2023	31.03.2022	31.03.2023	31.03.2022
Thalès AVS FRANCE SAS	+ de 1/10 ^e	+ de 1/10 ^e	+ de 1/10 ^e	+ de 1/10 ^e
TDK ELECTRONICS AG	+ de 2/3	+ de 2/3	+ de 2/3	+ de 2/3

ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LES PERSONNES MENTIONNEES A L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

En application des articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 223-23 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous précisons qu'aucune opération sur les titres de la Société n'a été réalisée, au cours de l'exercice écoulé, par les dirigeants, les hauts responsables ou des personnes qui leur sont étroitement liées pour un montant cumulé supérieur à 20 000 euros.

PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

-oOo-

AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION, DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION DES ACTIONS OU DES CONDITIONS D'EXERCICE DES DROITS ATTACHES AUX VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AFIN DE TENIR COMPTE DE L'INCIDENCE DE CES OPERATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL EMISES OU LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES

Néant.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/ OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET SALARIES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

-oOo-

Il va vous être donné lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Le Conseil se tient à la disposition des Membres de l'Assemblée pour leur fournir tous renseignements qu'ils pourraient désirer, et compléter les explications concernant la comparaison des comptes de l'exercice avec ceux de l'exercice précédent.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, consentir quitus aux Membres du Directoire et approuver les résolutions qui vont vous être présentées.

Pour le Directoire,
Le Président,
Julien BON.

ANNEXE A**TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES – TRONICS MICROSYSTEMS SA**

	31/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 685 608	3 685 608	3 685 608	9 046 492	9 046 492
Nbre des actions ordinaires existantes	3 685 608	3 685 608	3 685 608	9 046 492	9 046 492
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 161 701	5 404 332	7 011 276	10 858 908	13 054 968
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 441 867-	3 962 266-	3 207 123-	372 651-	727 357
Impôts sur les bénéfices	503 119-	336 495-	113 514-	132 929-	259 188-
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	14 128 917-	8 655 131-	2 160 650-	2 998 633-	15 734 525-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.80-	0.98-	0.84-	0.03-	0.11
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3.83-	2.35-	0.59-	0.33-	1.74-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	81	84	86	93	95
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 629 517	3 654 053	3 569 166	3 839 941	4 213 147
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 521 186	1 456 064	1 393 044	1 493 774	1 570 665

ANNEXE A-BIS

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES – GROUPE

	Ex. clos le 31/03/18	Ex. clos le 31/03/19	Ex. clos le 31/03/20	Ex. clos le 31/03/21	Ex. clos le 31/03/22	Ex. clos le 31/03/23
	k euros	k euros	k euros	k euros	k euros	k euros
CAPITAL SOCIAL	3,686	3,686	3,686	3,686	9,046	9,046
NOMBRE D'ACTION ORDINAIRES (en millier)	3,686	3,686	3,686	3,686	9,046	9,046
NOMBRE A DIVIDENDE PRIORITAIRE (en millier)						
NOMBRE MAXIMAL D'ACTIONS A CRÉER (en millier)	0	0	0	0	0	0
Par conversion d'obligations						
Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0	0
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES (*)	6,819	6,581	6,204	8,687	10,996	12,857
RESULTAT avant impôts, Participations et Dotations aux Amortissements et Provisions (*)	-9,449	-8,548	-6,969	-3,189	-415	1,149
IMPOT SUR LES SOCIETES (*)	-28	-26	-17	-26	-61	-61
PARTICIPATION DES SALARIES						
RESULTAT après impôts, Participations et Dotations aux Amortissements et Provisions	-11,301	-10,622	-9,092	-5,590	-5,411	-5,211
RESULTAT DISTRIBUE						
PAR ACTION Résultat <u>après</u> impôts, Participations mais <u>avant</u> Dotations aux Amortissements et Provisions en euros	-2.56	-2.37	-1.90	-0.87	-0.05	0.12
PAR ACTION Résultat <u>après</u> impôts, Participations et Dotations aux Amortissements et Provisions en euros	-3.07	-2.88	-2.47	-1.52	-0.60	-0.58
DIVIDENDE ATTRIBUE A CHAQUE ACTION						
EFFECTIF MOYEN DES SALARIES	100	106	99	104	104	108
MONTANT DE LA MASSE SALARIALE (*)	7,305	5,933	4,894	4,670	3,820	4,193
COTISATIONS SOCIALES ET AVANT. SOCIAUX	2,802	1,950	2,008	1,864	1,494	1,571

(*) Pour les exercices clos au 31 mars 2022 et 31 mars 2023 les montants concernent les activités poursuivies uniquement

ANNEXE B

Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et ses filiales sont confrontées

Pour les besoins de la présente annexe, les termes « Société » ou « Groupe » désignent l'ensemble constitué par la société TRONIC'S MICROSYSTEMS et ses filiales.

1. Risques liés à l'activité de la Société et de ses filiales

1.1. Risque d'évolutions technologiques

Si la Société ne réagit pas assez rapidement aux changements technologiques ou aux changements de normes industrielles, ses produits risquent de devenir obsolètes. D'autre part, si les changements technologiques deviennent plus rapides qu'initialement estimés, il se pourrait que la Société soit dans l'obligation de développer de nouvelles technologies se substituant en tout ou partie aux précédentes et impactant les prévisions d'amortissements relatives aux frais de développement capitalisés et aux avances versées dans le cadre des accords de licence de technologie conclus avec le CEA et Thales.

Le marché des produits de la Société est par nature caractérisé par des changements technologiques rapides et des introductions fréquentes de nouveaux produits qui imposent notamment à ses équipes de recherche et de développement de suivre l'évolution d'un grand nombre de technologies et de standards.

Plus généralement, le développement par un concurrent de nouvelles technologies plus performantes et plus rentables que celles développées par la Société pourrait rendre inopérants les brevets et équipements développés par la Société.

Si les équipes de recherche et de développement de la Société sont parvenues jusqu'à présent à anticiper et traiter les évolutions technologiques, elle ne peut garantir qu'elle parviendra à rendre ses solutions technologiques et ses produits et procédés brevetés compatibles avec les évolutions à venir.

Si la Société prenait du retard par rapport à ses concurrents, si elle ne parvenait pas à rester à la pointe des innovations technologiques, faute d'investissements suffisants ou adéquats ou encore si elle commettait des erreurs de stratégie, ses produits et services pourraient devenir obsolètes et la Société pourrait ne plus être en mesure d'accroître sa clientèle, voire même de la conserver.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

1.2. Risques liés à la croissance du marché

Le marché adressé par la Société est principalement celui des microsystèmes spécifiques, des produits inertiels de haute performance et des services adaptés à cette industrie. Il s'agit d'un marché en forte croissance dans lequel de nombreuses opportunités apparaissent régulièrement.

A ce jour, les principaux clients de la Société dépendent du développement et de la croissance du marché des produits et services dans les secteurs industriel, médical, aéronautique, de la sécurité et de l'électronique grand public. Bien qu'il y ait actuellement une demande importante pour les produits et services développés par la Société sur ces différents marchés, du fait de sa capacité d'innovation et du haut niveau de performance procuré par ses produits, la Société ne peut garantir que la demande se maintienne et progresse.

Si la capacité de croissance du marché dépend notamment de l'essor et de la diversification de l'usage des microsystèmes dans de nouvelles applications, notamment pour le secteur médical, l'industrie et l'électronique grand public, celle-ci pourrait être temporairement impactée par les évolutions du contexte économique général. La Société pourrait alors ne pas pénétrer certains des nouveaux marchés qu'elle vise, ou pourrait perdre certains de ses clients actuels.

Cette dépendance est toutefois limitée du fait de l'élargissement des débouchés commerciaux de la Société et de la flexibilité de son offre de produits.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

1.3. Risque d'un échec commercial

La Société estime disposer à ce jour d'une réelle avance technologique, en particulier grâce à l'accord de licence conclu avec le CEA-Leti en 2012 qui lui donne accès à une technologie de rupture majeure, la technologie M&NEMS (Micro & Nano Electro Mechanical Systems). A ce jour, cette technologie est la seule permettant de combiner sur une même puce miniature tous les axes de mesure, accéléromètres, gyromètres, magnétomètres, capteurs de pression et, à terme microphones, avec une technologie unique. Outre leur miniaturisation poussée, supérieure aux produits du marché, les composants issus de cette plateforme présentent une faible consommation et une électronique de contrôle simplifiée, caractéristiques essentielles pour être compétitif dans les applications destinées aux marchés grand public.

Sur certains marchés, et en particulier ceux du grand public, la Société pourrait toutefois être exposée à une vive concurrence de la part de certains concurrents, déjà présents sur ces marchés ou désireux de s'y implanter, qui peuvent disposer de ressources commerciales, financières, techniques ou humaines plus importantes que celles du Groupe.

La pression que cette concurrence serait susceptible d'exercer sur les prix pourrait contraindre la Société à limiter ses prix de vente et réduire ses marges, remettant ainsi en cause sa capacité à générer la rentabilité escomptée dans les délais envisagés.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

1.4. Risque lié à la longueur et la variabilité des cycles de vente

La longueur et la variabilité des cycles de vente et de déploiement pourraient avoir pour conséquence une variation significative du chiffre d'affaires de la Société et de ses résultats opérationnels.

Du fait de la nature des produits et services commercialisés par le Groupe, les cycles de vente ont en général une durée de l'ordre de trois à six mois. La durée des cycles de vente du Groupe varie toutefois selon le type de client auquel la vente s'adresse et le type de produit ou de service vendu.

Ces cycles de vente sont également dépendants d'un certain nombre de facteurs que le Groupe peut ne pas maîtriser. Même après avoir pris la décision d'acheter ses produits, les clients du Groupe doivent intégrer ces produits dans leurs propres systèmes. L'ensemble de ce processus prend plusieurs mois et requiert un investissement important de part et d'autre. C'est dans cette phase que se fait la mise au point des produits et le développement de fonctions spécifiques destinées à optimiser le produit concerné. Par ailleurs, les clients du Groupe peuvent aussi choisir de déployer leurs produits plus lentement que prévu. Le temps nécessaire au déploiement peut varier de façon considérable et dépend de multiples facteurs tels que la complexité et la maturité des projets techniques et commerciaux de chaque client, la configuration et l'adaptation de l'environnement matériel nécessaire à l'intégration des produits du Groupe ou encore la capacité des clients du Groupe à financer l'achat de ses produits.

Par conséquent, il est difficile pour le Groupe de prévoir à quel moment ses clients, s'ils décident de lancer leurs produits auprès de leurs propres clients, peuvent acheter des produits auprès du Groupe et le chiffre d'affaires du Groupe et ses résultats opérationnels pourraient varier de façon significative au cours d'une même année ou entre plusieurs exercices.

Des cycles de vente ou de déploiement irréguliers auraient un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

1.5. Risques liés au cycle de développement des microsystèmes spécifiques

Le développement d'un nouveau microsystème spécifique peut prendre jusqu'à dix-huit mois avant que la phase de qualification ou pré-production démarre. Trois à six mois sont ensuite nécessaires pour que le produit entre en phase de production.

Pendant les phases de développement et de pré-production, le risque de décalage est non-négligeable. Ce n'est qu'en phase de production que ces risques deviennent mineurs. Toutefois, tous les développements lancés dans le cadre des microsystèmes spécifiques sont financés par les clients.

Si des décalages se produisaient dans le développement de microsystèmes spécifiques, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

1.6. Risques liés à la dépendance vis-à-vis des fournisseurs et aux approvisionnements en matières premières et composants électroniques

Le Groupe attache une grande importance à la sélection rigoureuse de ses fournisseurs et fait appel, lorsque cela est possible, à plusieurs (au minimum deux) sources d'approvisionnement en matières premières et composants. Toutefois, malgré cette politique de diversification de ses sources d'approvisionnement, la dépendance du Groupe envers un nombre limité de fournisseurs de matières premières et composants est susceptible d'engendrer des ruptures d'approvisionnements si ces fournisseurs venaient à interrompre leurs livraisons ou augmentaient leurs prix. Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats. En 2023, les cinq premiers fournisseurs de la société ont représenté 18% du total des achats TTC et 5% pour son premier fournisseur. Sur la même période, les dix premiers fournisseurs de la société ont représenté 28% du total des achats TTC.

La capacité du Groupe à satisfaire les commandes de ses clients dépend également de sa capacité à s'approvisionner dans les délais requis en composants de qualité. Certaines matières premières ou certains composants ne sont disponibles qu'auprès d'un nombre limité de fournisseurs ou seulement auprès d'un nombre limité de fournisseurs dans une zone géographique donnée. Bien que les approvisionnements en matières premières et en composants soient actuellement suffisants, une pénurie de matières premières ou de composants critiques pourrait survenir en cas d'interruption de la production chez des fournisseurs ou d'un accroissement de la demande dans l'industrie.

Le Groupe achetant des composants auprès d'un nombre limité de fournisseurs et, parce que ces composants sont complexes, il peut s'avérer difficile de remplacer un fournisseur par un autre ou de substituer un composant par un autre. En outre, il pourrait arriver, comme le Groupe l'a déjà rencontré par le passé, que certains fournisseurs allongent les délais d'approvisionnement, limitent les stocks destinés au Groupe ou augmentent leurs prix en raison de contraintes liées à leur capacité de production ou à d'autres facteurs.

Par ailleurs, certains fournisseurs ou partenaires du Groupe pourraient décider de ne traiter qu'avec des sociétés pouvant leur garantir un niveau de chiffre d'affaires supérieur à celui que le Groupe serait en mesure de leur garantir. Bien que le Groupe collabore étroitement avec ses fournisseurs afin d'éviter de tels incidents, il ne peut garantir qu'il ne sera pas confronté à des défauts d'approvisionnements à l'avenir. Ainsi, le résultat opérationnel du Groupe pourrait être affecté de manière significative et des conséquences significatives sur la capacité de production du Groupe pourraient être engendrées et pourraient entraîner des pertes de marchés s'il n'était pas en mesure de s'approvisionner de manière suffisante en composants dans les délais requis ou si des hausses importantes de coûts ou des problèmes de qualité des composants survenaient.

1.7. Risques liés à la fabrication et risques de sinistres pouvant affecter les locaux industriels

Le Groupe a mis en place des procédures qualité internes, certifiées par des organismes de certification qualité indépendants, visant à permettre de réduire *in situ* les risques de défaut de fabrication, de fonctionnement ou d'assemblage de composants défectueux tant sur son site de Crolles que sur le site de production américain. Enfin, lors de leur fabrication, tous les produits sont testés par le Groupe.

Malgré ces mesures de prévention, et de manière générale, un défaut de fabrication, de fonctionnement ou l'assemblage de composants défectueux dans l'un quelconque des produits du Groupe pourrait toutefois entraîner des actions en responsabilité contre lui de la part de clients. De même, l'occurrence d'un problème après livraison ne peut être exclue et l'existence de réclamations pourrait nuire à la réputation du Groupe, entraîner des coûts de remplacement de produits défectueux et avoir un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

Par ailleurs, les locaux des entités du groupe sont susceptibles de subir des sinistres importants. Toute perte de l'une de ces installations pourrait interrompre l'activité de la Société ou retarder sa production, et se traduirait par d'importantes dépenses de reconstruction toutefois couvertes par des assurances adéquates. Il est toutefois précisé que la Société n'a connu aucun sinistre de ce type à ce jour.

1.8. Risques liés aux défauts techniques sur des produits commercialisés par la Société

Le dysfonctionnement des produits commercialisés par le Groupe pourrait entraîner de nouvelles dépenses de recherche et développement afin de corriger les erreurs ou défauts constatés, des coûts supplémentaires de service et de maintenance et entacher la réputation commerciale de la Société. La Société risquerait également de devoir engager des dépenses significatives du fait de retours de produits par ses clients. Enfin, la découverte de ces problèmes de performance ou de ces vices pourrait causer un préjudice à ses clients et exposer le Groupe à des actions en garantie et responsabilité du fait des produits. Pour de plus amples développements à ce sujet, il convient de se reporter à la section 4.2.5 de cette présente annexe.

Ainsi, si un grand nombre de défauts techniques survenait sur les produits du Groupe commercialisés auprès de ses clients, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

2. Risques liés au marché sur lequel intervient la Société

2.1. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel où un nombre significatif d'acteurs disposent de moyens financiers significatifs. Certains des concurrents du Groupe sont des acteurs historiques du secteur, disposant de larges ressources, d'une notoriété et d'une base de clientèle plus étendue que celle du Groupe. Leur présence ancienne sur le marché leur a permis d'établir des relations fortes avec leurs clients, ce qui pourrait les avantager, notamment par l'accès à des informations sur les demandes futures de leurs clients et l'évolution anticipée de leurs besoins. Les ressources importantes de ces concurrents de grande taille leur permettent d'affecter des moyens conséquents à la compétition technologique, de réaliser des économies d'échelle, d'étoffer leurs portefeuilles de produits et de bénéficier d'une plus grande crédibilité auprès des clients existants et potentiels du Groupe. De plus, certains concurrents pourraient adopter une politique de prix agressive.

Si le Groupe n'était pas en mesure de s'adapter et de répondre à cette pression concurrentielle actuelle et future sur ses marchés, cela pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

2.2. Risques liés à la dépendance vis-à-vis d'un nombre limité de clients et à la capacité à les retenir

Le Groupe dispose à ce jour d'une clientèle d'environ 50 sociétés, parmi lesquelles de nombreux groupes de renom intervenant dans divers segments d'application, tels que l'industrie, l'aéronautique, la sécurité, le médical ou l'électronique grand public.

Le Groupe a toutefois été historiquement exposé à un risque de dépendance important vis-à-vis de la société Sercel (groupe CGG). Afin de réduire ce risque de dépendance vis-à-vis de Sercel, des efforts commerciaux importants ont été entrepris par le Groupe au cours des dernières années pour diversifier ses clients. Ces efforts se sont notamment traduits par le gain de nouveaux clients.

Le premier client du Groupe, ses cinq premiers clients et ses dix premiers clients représentaient respectivement, 30%, 75%, et 90% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos le 31 mars 2023 contre 20%, 71%, et 81% de son chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Une rupture des relations du Groupe avec l'un de ses principaux clients pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats sans que le Groupe soit à même de substituer un client perdu par un nouveau client de même importance. En outre, la perte ou la diminution d'activité d'un ou plusieurs de ces clients pourrait impacter défavorablement l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

La capacité du Groupe à attirer et retenir ses clients est également conditionnée par son aptitude à anticiper et satisfaire leurs demandes spécifiques. Pour que le marché accueille ses produits, le Groupe doit anticiper de manière efficace les demandes de ses clients, s'y adapter en temps voulu et proposer des solutions et services en vue de les satisfaire. Les clients potentiels peuvent exiger des caractéristiques de produit particulières et des fonctions que les produits actuels du Groupe ne possèdent pas. Si ce dernier ne parvient pas à développer des produits et à proposer des services satisfaisant les exigences de ses clients, sa capacité à créer ou à augmenter la demande de ses produits et services serait mise à mal et il pourrait perdre des clients actuels ou potentiels, ce qui pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

2.3. Risques liés aux activités internationales de la Société

En raison du caractère international de son activité et de sa volonté de conquérir de nouveaux marchés étrangers, la Société pourrait être exposée dans le futur à un certain nombre de risques politiques, réglementaires et commerciaux, et notamment :

- l'évolution de la situation économique et politique locale ;

- les fluctuations des taux de change ;
- les restrictions imposées au rapatriement des capitaux ;
- les changements imprévus apportés à l'environnement réglementaire ;
- les restrictions concernant l'importation et les droits de douane, le contrôle de l'exportation des produits et services et autres barrières commerciales ;
- l'allongement des délais de paiement et des difficultés de recouvrement des créances dans certains pays ;
- la protection juridique limitée des droits de propriété intellectuelle dans certains pays.

La Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure de gérer ces risques, sur lesquels elle n'a souvent aucun contrôle, et qu'elle pourra assurer le respect de toutes les dispositions réglementaires applicables, sans encourir de dépenses supplémentaires.

L'évolution de la situation dans des pays dans lesquels la Société commercialise ses produits ainsi que celle des réglementations applicables localement pourraient engendrer des difficultés dans l'exercice de ses activités dans ces pays, ce qui pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

3. Risques liés à l'organisation de la Société

3.1. Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le succès de la Société repose en grande partie sur la qualité de son équipe de direction qui jouit d'une expérience importante dans le secteur au sein de la Société ou d'autres acteurs du secteur. Il repose également sur une main d'œuvre qualifiée, formée et notamment dans le domaine de la recherche et du développement, du marketing, de la commercialisation, de la production, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de la gestion financière et des ressources humaines.

Dans l'hypothèse où la Société ne serait pas en mesure de conserver ses dirigeants et son personnel clé, la mise en œuvre de sa stratégie pourrait en être défavorablement affectée. A ce jour, la Société ne dispose pas d'assurance homme-clé.

Compte tenu de la complexité et de la spécificité de la technologie des MEMS, le succès de la Société repose sur sa capacité à assurer la gestion harmonieuse de son personnel et à fidéliser les collaborateurs bénéficiant d'une expertise en matière de design de microsystèmes et de développement de processus d'industrialisation.

Une réduction significative du nombre de collaborateurs expérimentés, notamment leur départ pour une entreprise concurrente, pourrait conduire à la détérioration de la qualité des produits, du service client offert par la Société.

Ce type de circonstances aurait un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

3.2. Risques liés au recrutement de nouveaux collaborateurs et à la fidélisation de son personnel clé

La Société aura besoin de recruter de nouveaux cadres dirigeants et du personnel scientifique qualifié pour le développement de ses activités.

La Société est en concurrence avec d'autres sociétés, organismes de recherche et institutions académiques pour recruter et retenir les personnels scientifiques, techniques et de gestion hautement qualifiée. Dans la mesure où cette concurrence est très intense, la Société pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de retenir ces personnels clés à des conditions qui soient acceptables d'un point de vue économique.

L'incapacité de la Société à attirer et retenir ces personnes clés pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

3.3. Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe

Bien qu'à ce jour la stratégie de développement de la Société ne repose pas principalement sur la croissance externe, la Société pourrait être conduite, en fonction des opportunités, à réaliser des acquisitions de sociétés, d'activités ou de technologies complémentaires afin de poursuivre le développement de ses activités, d'améliorer sa compétitivité sur son marché ou de pénétrer de nouveaux marchés.

La mise en œuvre de cette stratégie dépend, en partie, de la capacité de la Société à identifier des cibles attractives, à réaliser ces acquisitions à des conditions satisfaisantes et à les intégrer avec succès dans ses opérations ou sa technologie.

Par ailleurs, l'acquisition de technologies, tout comme la conclusion d'autres transactions d'importance pourraient faire peser sur la Société des coûts significatifs. La Société pourrait également avoir à financer

de telles acquisitions en contractant des emprunts, ou en émettant des titres de capital, ce qui pourrait lui faire prendre des risques financiers et la contraindre à se voir imposer certaines restrictions ou avoir un impact dilutif pour ses actionnaires.

La réalisation de l'un ou plusieurs de ces risques pourrait impacter défavorablement l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

3.4. Risques liés à la gestion de la croissance

Dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe va devoir recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources internes.

En particulier, le Groupe a l'intention de compléter ses équipes de R&D pour être en mesure de conserver son avance technologique et de développer sa force de vente pour intensifier sa présence commerciale. A cet effet, le Groupe devra notamment :

- former, gérer, motiver et retenir un nombre d'employés croissant ;
- anticiper les dépenses liées à cette croissance ainsi que les besoins de financement associés ;
- anticiper la demande pour ses produits et les revenus qu'ils sont susceptibles de générer ;
- augmenter la capacité de ses systèmes informatiques opérationnels, financiers et de gestion existants ; et
- augmenter les niveaux de stock de produits.

L'incapacité du Groupe à gérer la croissance, ou des difficultés inattendues rencontrées pendant son expansion, pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

3.5. Risques liés aux systèmes d'information, à la sécurité, à la protection des données, aux cyber-attaques et à l'espionnage industriel

Les risques liés aux systèmes d'information, à la sécurité, à la protection des données, aux cyber-attaques et à l'espionnage industriel pourraient entraîner des perturbations importantes liées à l'indisponibilité des systèmes d'information de la Société, à la perte de données, au détournement d'informations importantes, de propriété intellectuelle et au vol d'informations confidentielles confiées par des clients, fournisseurs ou partenaires.

Malgré les précautions prises, les dispositifs de sécurité mis en place (cluster de firewall géré par une société spécialisée dans la connectivité, l'hébergement et la sécurité, règles de restriction des accès, contrôle permanent des flux, supervision du LAN, antivirus messagerie interne, politique de changements de mots de passe réguliers, veille sécuritaire), les sauvegardes réalisées par la Société (quotidiennes, mensuelles, annuelles) , il n'existe aucune garantie que ces mesures de protection soient suffisantes, et la Société ne peut garantir un fonctionnement ininterrompu ou une sécurité totale de ses systèmes.

Les systèmes d'information du Groupe contiennent des informations essentielles pour l'entreprise telles que des informations techniques, financières, de planification, de production, des éléments de propriété intellectuelle, des analyses stratégiques, des études de coûts et de prix clés pour la compétitivité de la Société ainsi que des informations confidentielles provenant de différentes sources internes et tierces.

Des accès ou des altérations non autorisées, des attaques, des vols d'informations essentielles et stratégiques pourraient engager la responsabilité de la Société et pourraient impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

4. Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

4.1. Risques liés à la propriété intellectuelle et à la contrefaçon

Le Groupe est titulaire d'un nombre limité de brevets. Les éléments de propriété intellectuelle détenus ou développés par le Groupe sont à titre principal, son savoir-faire, ses designs électroniques et mécaniques, et les documents associés. Les droits sur les développements et leur documentation créée par des salariés du Groupe ou des consultants ayant signé un contrat avec le Groupe appartiennent à la Société qui en est seule propriétaire.

- **Brevets détenus par la Société**

La protection offerte par des brevets est toujours incertaine. La Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir une protection adéquate de ses droits de propriété intellectuelle et, par là-même, perdre son avantage technologique et concurrentiel.

Le droit des brevets n'est pas uniforme dans tous les pays. En conséquence, la Société ne peut pas garantir que :

- ses demandes de brevet en cours aboutiront à la délivrance de brevets ;
- ses demandes de brevet, même si elles sont accordées, ne seront pas contestées, invalidées ou jugées inapplicables ;
- la portée de toute protection offerte par des brevets sera suffisante pour protéger la Société contre ses concurrents ;
- ses produits et technologies ne violeront pas les droits de propriété intellectuelle ou les brevets détenus par des tiers, et qu'elle ne sera pas contrainte de se défendre contre de telles accusations par des tiers ;
- des tiers ne se verront pas accorder ou ne déposeront pas de demandes de brevet ou ne disposeront pas de tout autre droit de propriété intellectuelle qui, même s'ils n'empiètent pas sur ceux de la Société, viendraient limiter celle-ci dans son développement.

Les litiges en matière de propriété intellectuelle sont fréquemment longs, coûteux et complexes. Certains des concurrents de la Société disposent de ressources plus importantes pour mener de telles procédures. Une décision judiciaire défavorable pourrait affecter sérieusement la capacité de la Société à poursuivre son activité, et, plus précisément, pourrait contraindre la Société à :

- cesser de vendre ou d'utiliser certains de ses produits et technologies ;
- acquérir le droit d'utiliser les droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers à des conditions onéreuses ; ou
- changer la conception, retarder le lancement ou même abandonner certains de ses produits.

La protection par la Société de ses droits de propriété intellectuelle représente un coût significatif lié, notamment, aux frais de dépôt et de maintien en vigueur des brevets, aux rémunérations supplémentaires et juste prix versés aux inventeurs et d'une façon générale, à la gestion de l'ensemble de ses droits de propriété intellectuelle. Les dépenses de la Société relatives à son portefeuille de brevets s'élèvent à 25 k euros pour l'année fiscale 2020, pour :

- les dépôts (dépôts en France, étude du dossier, recherches concernant l'art antérieur) ;
- Le suivi et la gestion des titres acquis (incluant les frais relatifs aux procédures de délivrance, les taxes de maintien en vigueur, les frais relatifs aux demandes d'extension internationale).

Ce coût pourrait être augmenté si des actions en justice devaient être introduites par la Société pour faire valoir ses droits. En outre, toute défaillance dans la protection de ses droits de propriété intellectuelle pourrait permettre à des concurrents d'avoir accès aux technologies développées par la Société en collaboration avec des partenaires et ainsi entraîner la perte d'un avantage concurrentiel pour la Société. Cette perte d'avantage concurrentiel pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité de la Société, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

- **Brevets utilisés par la Société dans le cadre d'une licence**

Il existe un risque de dépendance de la Société à l'égard de tiers. En effet, l'activité de la Société dépend en partie de l'octroi de licences non exclusives sur des brevets appartenant à des tiers. Il s'agit principalement des contrats de licence conclus avec le CEA-Leti et la société Thales AVS France SAS.

Par ailleurs, les concédants de licence excluent certaines garanties, en particulier en cas de réclamations ou actions de tiers au sujet des contrats de licence. En conséquence, la Société ne peut garantir que la validité de ces brevets ne sera pas contestée par un tiers ou que les brevets ne sont pas dépendants d'un autre brevet antérieur ou ne portent pas atteinte à un brevet détenu par un tiers.

Comme toute entreprise technologique, Tronics est également exposée à la contrefaçon de ses produits. Malgré les efforts faits par le Groupe pour protéger en interne les informations liées au développement de ses produits, il ne peut être exclu que des cas de contrefaçon apparaissent. Ceci pourrait avoir des effets négatifs sur le Groupe, ralentir le développement sur certains marchés cibles, impacter l'image de marque du Groupe notamment si des produits contrefaits de qualité moindre venaient à être diffusés et pourrait amener le Groupe à entreprendre des démarches juridiques coûteuses. De telles démarches

pourraient impacter défavorablement l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

4.2. Risques liés à la réglementation et à son évolution

4.2.1. Risque lié à l'évolution des réglementations

Bien que l'évolution récente de la réglementation n'ait pas eu d'impact défavorable sur les activités du Groupe, il ne peut être exclu que des changements législatifs ou réglementaires en cours de préparation dont le Groupe n'a pas connaissance ou futurs puissent impacter défavorablement l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

4.2.2. Risque lié à la nécessité d'obtenir des licences d'exportation

Le Groupe est dans l'obligation de produire à l'administration douanière une licence globale d'exportation et parfois des licences individuelles par type de produit et/ou type de client. Le délai d'obtention de ces licences peut s'avérer parfois long, ralentir le processus de livraisons de produits commandés par des clients et entraîner le paiement de pénalités de retard et impacter défavorablement l'image de marque du Groupe, son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

4.2.3. Risque lié à la nécessité d'obtenir une autorisation gouvernementale préalable en cas de prise de contrôle de la Société ou d'une de ses branches d'activité

Au vu des activités du Groupe, sa prise de contrôle, l'acquisition de tout ou partie d'une de ses branches d'activité, le franchissement du seuil du tiers de son capital pourrait notamment être soumis à une autorisation gouvernementale préalable.

Au titre de ses activités, le Groupe peut être indirectement dépositaire de secrets de la défense nationale et les biens et technologies qu'il développe pourraient être qualifiés « à double usage » au sens de l'annexe IV du règlement (CE) n° 428/2009 du Conseil du 5 mai 2009.

De ce fait, en application des dispositions du code monétaire et financier, la prise de contrôle de la Société (au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce) ou l'acquisition, directe ou indirecte, de tout ou partie d'une branche d'activité du Groupe par (i) une personne physique qui n'est pas ressortissante d'un Etat Membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France, une entreprise dont le siège social ne se situe pas dans l'un de ces mêmes Etats ou une personne physique de nationalité française qui n'y est pas résidente, conformément à l'article R. 153-2 du code monétaire et financier (un « **Investisseur Non Communautaire** ») ou (ii) une personne physique ressortissante d'un Etat Membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France, une entreprise dont le siège social se situe dans l'un de ces mêmes Etats ou une personne physique de nationalité française qui y est résidente conformément à l'article R. 153-4 du code monétaire et financier (un « **Investisseur Communautaire** ») pourrait être soumis à l'autorisation préalable du ministre français chargé de l'économie (en application de l'article L.151-3 du code monétaire et financier).

De même, le franchissement du seuil de 33,33% du capital de la Société par un Investisseur Non Communautaire pourrait également être soumis à l'autorisation préalable du ministre français chargé de l'économie. Une autorisation préalable de gouvernements d'autres pays pourrait également être requise pour des raisons similaires. Il ne peut pas être exclu que ces autorisations soient refusées ou assorties de conditions de nature à dissuader un acquéreur potentiel. L'existence de telles conditions à une acquisition de la Société pourrait avoir un impact négatif sur le cours de ses actions.

4.2.4. Risque lié à l'évolution des normes

L'adoption de normes non compatibles avec les solutions développées par le Groupe, nécessitant d'importantes modifications de ses produits ou ne permettant pas au Groupe d'offrir des produits au même moment que des concurrents maîtrisant davantage ces nouvelles normes pourrait impacter défavorablement son offre commerciale, son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

Le Groupe, du fait de sa taille, n'a que des moyens très limités pour peser sur ces décisions. Bien que ces normes, une fois adoptées, soient publiques et puissent être rapidement intégrées et mises en œuvre par son équipe de recherche et développement, l'absence d'influence du Groupe dans le processus de normalisation pourrait le défavoriser vis-à-vis de concurrents plus influents.

4.2.5. Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du Groupe en cas de dommages générés par un de ses produits

Le risque de mise en jeu de la responsabilité du Groupe en matière de produits défectueux est inhérent au développement, à la fabrication, à la commercialisation et à la vente de ses produits.

Le Groupe pourrait voir sa responsabilité engagée, en qualité de fabricant, du fait d'un dommage causé par un défaut d'un de ses produits mis en circulation par ses soins. Un produit est considéré comme défectueux lorsqu'il n'offre pas la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre. Il pourrait être demandé au Groupe réparation d'un dommage résultant d'une atteinte à une personne ou à un bien.

Il appartiendrait cependant au demandeur de prouver le dommage, le défaut et le lien de causalité entre le défaut et le dommage.

En outre, la responsabilité du Groupe pourrait être écartée si elle démontrait que l'état des connaissances scientifiques et techniques, au moment où le produit a été mis en circulation, ne pouvait permettre de déceler l'existence du défaut ou que le défaut du produit est dû à la conformité du produit avec des règles impératives d'ordre législatif ou réglementaire.

Tout accident impliquant les produits du Groupe pourrait impacter les demandes de produits développés par le Groupe. Ce type de circonstance pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

La réputation du Groupe pourrait également être affectée par une publicité négative résultant de difficultés ou d'accidents en relation avec ses produits. Le Groupe ne peut garantir que de telles réclamations ne seront pas formulées dans le futur.

Afin de réduire les conséquences potentielles des risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du Groupe en cas de dommage généré par un de ses produits, celle-ci a contracté une assurance responsabilité civile qui couvre les dommages que pourraient causer ses produits.

4.3. Risque d'évolution dans les politiques d'aide aux entreprises

La diminution des financements publics dont bénéficie le Groupe ou des demandes de remboursement pourrait entraîner une augmentation des dépenses du Groupe et pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

Le Groupe bénéficie de certains dispositifs fiscaux en matière de recherche et développement (Crédit Impôt Recherche) en France dont le montant total s'est élevé à 259 k€ en FY 2023 et 133k€ en FY 2022). Ces dispositifs fiscaux sont soumis au respect de nombreuses exigences et règles que le Groupe doit remplir et respecter.

Le changement de contrôle intervenu dans le cadre de l'entrée au capital de la société TDK Electronics AG, ex EPCOS AG, a eu un impact sur le versement du CIR. Le remboursement anticipé dont l'entreprise a bénéficié les années précédentes, répondant jusque-là aux critères de la PME communautaire, n'est désormais plus possible avec la prise de contrôle par TDK Electronics AG. Pour la même raison, l'entreprise n'est plus éligible au Crédit Impôt Innovation.

En revanche, cela ne change pas l'éligibilité des programmes de recherche au CIR. La société devra imputer le montant du CIR sur l'impôt sur les sociétés dû ou bien demander la restitution à l'expiration d'une période de trois ans si elle n'a pas pu imputer ce crédit d'impôt. Le changement de contrôle a donc eu un impact sur le besoin en fonds de roulement de la société qui l'a intégré dans ses prévisions de trésorerie.

Par ailleurs, si les gouvernements concernés n'étaient pas en mesure d'effectuer les versements aux échéances prévues ou si les programmes ou crédits d'impôts étaient interrompus, modifiés ou réduits ou si le Groupe ne remplissait plus les critères d'éligibilité ou que les administrations compétentes remettaient en cause tout ou partie des sommes allouées au Groupe, l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats pourraient être impactés défavorablement.

4.4. Risque d'évolution de l'environnement fiscal et de contrôles fiscaux

Au jour de l'établissement du présent rapport, le Groupe est principalement implanté en France et aux Etats-Unis. Tout changement de la législation fiscale et douanière, notamment sur les taux d'imposition et les systèmes d'aide fiscale (tel que celui sur le crédit impôt recherche), ou les contrôles fiscaux pourrait impacter défavorablement l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

4.5. Risques liés aux contentieux et litiges

Le Groupe est engagé à la date du présent rapport dans un nombre très limité de litiges.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas à la date d'enregistrement du présent rapport de litiges commerciaux et fiscaux, ni d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales en suspens ou dont le Groupe est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois un

impact défavorable significatif sur l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

4.6. Risques environnementaux

Les produits du Groupe sont soumis au respect d'une réglementation environnementale de plus en plus stricte. Le Groupe assure à cet effet une veille réglementaire environnementale visant à anticiper, dans la conduite de ses activités, les évolutions réglementaires.

Du fait de la nature de son activité, la Société est amenée à stocker des produits dangereux sur son site de production de Crolles, qui est soumis à une déclaration contrôlée auprès de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Afin de minimiser le risque environnemental, la Société a veillé à ce que son site opère dans le strict respect des normes de sécurité. A la connaissance de la Société, aucun rejet toxique n'est généré par le fonctionnement de son site.

En dépit des procédures mises en place par le Groupe et bien que la Société estime que les risques d'atteinte à l'environnement soient limités dans le cadre de l'activité du Groupe, la Société ne peut garantir une couverture totale du risque environnemental qui, s'il se réalisait, pourrait amener le Groupe à rencontrer des difficultés dans l'exercice de ses activités, ce qui pourrait impacter défavorablement son activité, son chiffre d'affaires, sa situation financière ou ses résultats.

5. Risques financiers

5.1. Risque de taux d'intérêt

Au 31 mars 2023, la ventilation des actifs et des dettes financières consolidées du Groupe en fonction de la nature des taux fixe ou variable, se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31 mars 2023
Instruments à taux fixe	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	705
Dettes financières	-19,977
Endettement net à taux fixe	-19,272
Instruments à taux variable	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	
Dettes financières	
Endettement net à taux variable	0

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de dépôts bancaires à court terme. Les dettes financières sont principalement constituées d'emprunts auprès d'établissements de crédit ou de TDK Electronics AG et de dettes financières au titre des contrats de location.

Au 31 mars 2023, l'ensemble des actifs et passifs financiers sont à taux fixe. Le Groupe n'est donc pas exposé au risque de taux d'intérêt.

5.2. Risque de change

La stratégie de la Société française est de favoriser l'euro comme devise dans le cadre de la signature de ses contrats.

La filiale américaine quant à elle effectue des transactions en dollar américain (USD).

La sensibilité du Groupe au risque de change provient principalement de la consolidation des filiales américaines (impact sur les capitaux propres) et des prêts consentis entre Tronics Microsystems SA, Tronics MEMS Inc, et TDK Electronics AG.

Le Groupe a mis en place sur l'exercice clos au 31 mars 2022 un contrat de couverture de change afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de changes. Ces contrats ont été renouvelés au cours de l'exercice clos au 31 mars 2023.

5.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Le tableau ci-après présente la ventilation des passifs financiers et des actifs financiers courants au 31 mars 2023.

Risque de liquidité (31 mars 2023) en milliers d'euros	Montant Brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs Financiers				
Dettes financières - contrats de location	1,521	356	1,164	
Avances remboursables	220	40	180	
Intérêts courus	9	4	5	
Emprunts	18,228	18,228		
Engagements achats sur minoritaires	160		160	
Total passifs financiers	20,137	18,628	1,509	-
Actifs Financiers courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	705	705		
Total actifs financiers	705	705		-
Endettement net	-19,432	-17,923	-1,509	-

Le groupe n'anticipe pas de risque de liquidité au cours des 12 prochains mois compte tenu de l'engagement de support du groupe TDK Electronics.

Le Groupe n'est soumis à aucun covenant.

5.4. Risque sur actions et autres instruments financiers

A la date du présent rapport, le Groupe ne détient aucun titre financier. Par conséquent, le Groupe n'est pas exposé à un risque de marché sur actions et autres instruments financiers.

5.5. Risques liés aux engagements hors bilan

Se reporter à la note 8 des annexes aux informations financières au 31 mars 2023.

5.6. Risque de dilution

Depuis sa création, la Société a procédé à l'attribution de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), de bons de souscription d'actions (BSA) et d'options d'achat ou de souscription d'actions. A la date du présent rapport, l'ensemble des titres donnant accès au capital a été exercé.

La politique de motivation des dirigeants et salariés du groupe TDK ne prévoit pas l'émission ou l'attribution d'actions ou de nouveaux titres donnant accès au capital de la Société, qui aurait pu entraîner une dilution supplémentaire, potentiellement significative, pour les actionnaires de la Société.

6. Risque de crédit ou de Contrepartie

Le risque de crédit et/ou de contrepartie correspond au risque qu'une partie à un contrat avec le Groupe manque à ses obligations contractuelles entraînant une perte financière pour le Groupe.

Les instruments financiers sur lesquels le Groupe encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients et la trésorerie.

En ce qui concerne les créances clients, le Groupe évalue régulièrement le risque de crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Si le Groupe compte parmi ses clients de grandes sociétés européennes, américaines, japonaises, russes et chinoises, il est également amené à travailler pour le compte de sociétés de plus petite taille, et compte notamment parmi ses clients plusieurs sociétés start-up à divers stades de maturité qui pourraient rencontrer des difficultés économiques à l'avenir. Si le Groupe n'a pas subi à ce jour de pertes significatives résultant de défaillances clients et s'il estime ne pas être confronté à un risque de recouvrement majeur, il ne peut donc toutefois exclure totalement ce risque à l'avenir. Le Groupe a mis en place une politique de gestion

de trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements financiers en euros, à court terme et à faible risque, sous forme notamment de comptes à terme à taux fixe en euros. Compte tenu de son activité et de l'état actuel du marché, la Société encourt les principaux risques suivants :

La Société vend ses produits et services à des clients intervenants sur des marchés pouvant présenter une volatilité importante de la demande et des commandes.

La Société intervient sur des technologies nouvelles et sur des produits nouveaux qui comportent un risque d'échec élevé dans la phase de développement. C'est pourquoi la Société entretient un portefeuille important de projets pour optimiser les chances que certains d'entre eux aboutissent à des productions récurrentes. En outre, les marchés visés sont diversifiés tant géographiquement que commercialement et connaissent une croissance soutenue.

La majeure partie des contrats de développement en cours ayant été négociés en euros, la Société n'est pas exposée au risque de change de manière significative. Par ailleurs, le montant des transactions libellées en dollars (USD) se compensent (les décaissements en devise sont équivalents aux encaissements dans la même devise).

La Société exploite une installation classée soumise à déclaration contrôlée à la DREAL. En effet, la salle blanche consomme des produits chimiques considérés comme dangereux. Cependant, les quantités consommées et stockées sur son site sont inférieures aux seuils nécessitant une autorisation préfectorale. La Direction a fait le maximum pour réduire et maîtriser les risques incendie et pollution, en mettant en œuvre les dispositifs de prévention et de formation requis : dispositifs de détection, ingénieur sécurité, plan de formation, plan de prévention.

7. Assurances et couverture des risques

Le Groupe a mis en place une politique de couverture des principaux risques assurables avec des montants de garantie qu'il estime compatibles avec la nature de son activité. Le montant total des primes versées au titre de l'ensemble des polices d'assurances du Groupe s'est élevé à 90 k€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023.

ANNEXE C

Tableau des délais de paiement des clients et des fournisseurs

	Article D. 441-I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et	0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et
A. Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						58						16
Montant total des factures concernées TTC	234	196	34	0	4	234	1,929	563	75	65	0	703
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	4%	3%	1%	0%	0%	4%						
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice							15%	4%	1%	0%	0%	8%
B. Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues					2	2					0	0
Montant total des factures exclues					19	19					0	0
C. Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légale - Article L.441-6 ou L.443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours fin de mois						Délais Contractuels : ____30 Jours nets_____					

TRONICS MICROSYSTEMS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 9 046 492 Euros
Siège social : 98 rue du Pré de l'Horme – Z.I. – 38920 CROLLES
412 152 019 RCS GRENOBLE

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

ETABLI AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société TRONICS MICROSYSTEMS (ci-après la « Société ») et du groupe de sociétés qu'elle constitue avec ses filiales (ci-après « le Groupe » ou « le Groupe Tronics ») durant l'exercice clos le 31 mars 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés dudit exercice.

CONVENTION(S) CONCLUE(S) PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE MERE AVEC UNE FILIALE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 dernier alinéa du Code de commerce, nous vous rappelons ci-après les conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part un Membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société ou l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %,
- et d'autre part, l'une de ses filiales contrôlée par la Société au sens de l'article L 233-3 du code de commerce.

1. Le contrat de distribution conclu entre notre société-mère, la société TDK Electronics Inc (anciennement EPCOS Inc), et notre filiale TRONICS MEMS portant sur la fourniture par EPCOS Inc. de prestations de services commerciaux au profit de la Société et de sa filiale Tronics MEMS Inc. portant sur les produits standards fabriqués par la Société et sa filiale Tronics MEMS Inc aux Etats Unis d'Amérique, au Canada et au Mexique, avec effet au 1er octobre 2017, moyennant les conditions financières suivantes :

- versement par TDK Europe GmbH du prix de revente des produits facturé à ses propres clients, minoré des frais de transport desdits produits afférents à leur livraison aux clients ;
- remboursement par la Société et sa filiale Tronics MEMS Inc. des frais couvrant les dépenses pour les services commerciaux objet dudit contrat et paiement d'une majoration indexée sur le chiffre d'affaires réalisé sur le territoire visé ci-dessus.

2. Prêt TDK Electronics AG à Tronics Mems

En date du 27 février 2017, la société EPCOS.AG a accordé un prêt de 2 millions de dollars américains à la filiale Tronics Mems afin de financer des achats d'équipements pour le nouveau site de production avec une échéance au 31 août 2017.

En date du 31 Août 2017, la société EPCOS AG a signé un premier avenant avec la filiale Tronics Mems repoussant de 6 mois l'échéance de paiement de ce prêt, portant ainsi l'échéance au 28 février 2018.

En date du 26 février 2018, la société EPCOS AG a signé un deuxième avenant avec la filiale Tronics Mems repoussant de 12 mois l'échéance de paiement de ce prêt, portant ainsi l'échéance au 28 février 2019.

En date du 26 février 2019, la société TDK Electronics AG a signé un troisième avenant avec la filiale Tronics Mems repoussant de 12 mois l'échéance de paiement de ce prêt, portant ainsi l'échéance au 28 février 2020.

En date du 26 février 2020, la société TDK Electronics AG a signé un quatrième avenant avec la filiale Tronics Mems repoussant de 12 mois l'échéance de paiement de ce prêt, portant ainsi l'échéance au 26 février 2021.

En date du 26 février 2021, la société TDK Electronics AG a signé un cinquième avenant avec la filiale Tronics Mems repoussant l'échéance de paiement de ce prêt au 30 Mars 2021 puis un avenant en date du 26 mars 2021 repoussant l'échéance de paiement de ce prêt au 28 Juin 2021.

En date du 24 juin 2021, la société TDK Electronics AG a signé un septième avenant avec la filiale Tronics Mems repoussant l'échéance de paiement de ce prêt au 28 juillet 2021 puis un huitième avenant en date du 26 juillet 2021 repoussant l'échéance de paiement de ce prêt au 27 août 2021.

En date du 25 août 2021, la société TDK Electronics AG a signé un neuvième avenant avec la filiale Tronics Mems repoussant l'échéance de paiement de ce prêt au 28 septembre 2021 puis un dixième avenant en date du 28 septembre 2021 repoussant l'échéance de paiement de ce prêt au 28 mars 2022.

En date du 24 mars 2022, la société TDK Electronics AG a signé un onzième avenant avec la filiale Tronics Mems repoussant l'échéance de paiement de ce prêt au 28 juin 2022.

En date du 29 mars 2023, la société TDK Electronics AG a signé un accord d'abandon de créance avec la filiale Tronics Mems stipulant que TDK Electronics AG renonçait au remboursement du principal et des intérêts relatifs au prêt de 2 millions de dollars américains accordé à Tronics Mems et résiliait le contrat de prêt signé le 27 Février 2017.

3. Contrat de cession de brevet entre Tronics Mems Inc. et TDK Electronics AG

- Personne concernée : TDK Electronics AG., LTD représentée par Karsten Loewe
- Nature et objet : Contrat de cession des droits, titres et intérêts de Tronics Mems Inc relatif aux demandes de dépôts de brevet concernant un capteur en céramique à couche mince et son procédé de fabrication qui avait été co développé par Tronics Mems Inc et TDK Electronics AG
- Modalités : Le prix de vente sur la base de l'évaluation réalisée à été fixée à 7 742.77 €.
- Cette convention a été soumise au conseil de surveillance du 5 décembre 2022.

-oOo-

Liste des mandats et fonctions exercés au 31 mars 2023 par les mandataires sociaux dans toute société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous précisons que les mandats et fonctions (y compris salariées) exercés durant l'exercice clos le 31 mars 2023 dans toute société par chacun des mandataires sociaux personnes physiques et par les représentants permanents des mandataires sociaux personnes morales en fonctions au 31 mars 2023, sont les suivants :

- Monsieur Julien BON, Membre et Président du Directoire de la Société, exerce par ailleurs les mandats sociaux et fonctions suivants :
 - Membre du Board of Directors de TRONICS MEMS Inc,
- Monsieur Antoine FILIPE, Membre du Directoire de la Société depuis le 13 juin 2018, exerce par ailleurs les mandats sociaux et fonctions suivants :
 - Membre du Board of Directors de TRONICS MEMS Inc,
- Monsieur Marc DUVAL DESTIN, représentant permanent de la société THALES AVS France SAS, Membre du Conseil de Surveillance de la Société, n'exerce par ailleurs aucun autre mandat social.
- Monsieur Marcel MUELLER, Membre et vice-président du Conseil de Surveillance de la Société, exerce par ailleurs les mandats sociaux et fonctions suivants :
 - Responsable accounting et controlling Sensors Business Group de TDK Sensors AG & Co. KG
 - Vice-Président Sensors Business Group de TDK Sensors AG & Co. KG
 - Membre du management board et managing director de Hermann Beteiligungs GmbH
- Monsieur Karsten LOEWE, Membre du Conseil de Surveillance de la Société, exerce par ailleurs les mandats sociaux et fonctions suivants :
 - Executive Vice-Président et CFO Sensors Business Group de TDK Electronics AG
 - Membre du management board et managing director de Hermann Beteiligungs GmbH

Monsieur Peter BALZER, Membre et Président du Conseil de Surveillance de la Société, exerce par ailleurs les mandats sociaux et fonctions suivants :

- Président et CEO Sensors Business Group de TDK Electronics AG
- Membre du management board et managing director de Hermann Beteiligungs GmbH
- Directeur du conseil des commissaires de PT. EPCOS Indonesia

Pour mémoire, les règles de cumul des mandats ne s'appliquent pas aux représentants permanents de sociétés de capital-risque, de sociétés financières d'innovation ou de sociétés de gestion habilitées à gérer des fonds communs de placement (article L. 225-95-1 du Code de commerce).

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

L'information ci-après est établie en se référant du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en septembre 2016 par MiddleNext et validé en tant que code de référence par l'AMF.

Tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées à chaque dirigeant mandataire social

en euro	01/04/2022-31/03/2023	01/04/2021-31/03/2022	01/04/2020-31/03/2021
Julien Bon – président du directoire ⁽¹⁾			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	107 974	104 945	102 658
Valorisation des rémunérations variables attribuées au cours de l'exercice	14 504	12 000	4 800
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	N/A	N/A	N/A
Total	122 478	116 945	107 458

⁽¹⁾ *Julien BON a été nommé président du directoire de la Société suivant décision du Conseil de Surveillance du 24 août 2017 et renouvelé dans ses fonctions suivant décision du Conseil de Surveillance du 30 septembre 2019. Il a conclu un contrat de management avec la Société autorisé par le conseil de surveillance du 24 août 2017 (modifié par deux avenants autorisés respectivement par les conseils de surveillance du 22 novembre 2017 et du 30 septembre 2019 et par un avenant en date du 30 septembre 2019 ratifié par l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2020) conformément à la procédure des conventions réglementées.*

en euro	01/04/2022-31/03/2023	01/04/2021-31/03/2022	01/04/2020-31/03/2021
Antoine Filipe – membre du directoire ⁽²⁾			
Rémunérations dues au titre de l'exercice	100 335	98 255	97 156
Valorisation des rémunérations variables attribuées au cours de l'exercice	12 194	13 739	7 967
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement au titre de l'exercice	N/A	N/A	N/A
Total	112 529	111 994	105 123

⁽²⁾ *Antoine Filipe a été nommé membre du directoire de la Société le 1er juillet 2018 et perçoit sa rémunération au titre de son contrat de travail conclu avec la Société dans le cadre de ses fonctions de Directeur Technique., distinctes de son mandat social.*

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les tableaux suivants présentent les rémunérations dues aux mandataires sociaux dirigeants au titre des exercices clos les 31 mars 2021, 31 mars 2022 et 31 mars 2023 et les rémunérations perçues par ces mêmes personnes au cours de ces mêmes exercices.

en euro	01/04/2022- 31/03/2023		01/04/2021- 31/03/2022		01/04/2020- 31/03/2021	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
Julien Bon – président du directoire						
Rémunération fixe*	105 000	105 000	102 297	102 297	100 291	100 291
Rémunération variable annuelle*	14 504	13 000	13 000	4 800	4 800	4 872
Rémunération exceptionnelle*	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	28 202
Jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature	2 974	2 974	2 648	2 648	2 367	2 367
Total	122 478	120 974	117 945	109 745	107 458	107 530

* sur une base brute avant impôt

⁽¹⁾ rémunération due au mandataire social au cours de l'exercice et dont le montant n'est pas susceptible d'évolution quelle que soit la date de versement

⁽²⁾ rémunération versée au cours de l'exercice au mandataire social

en euro	01/04/2022- 31/03/2023		01/04/2021- 31/03/2022		01/04/2020- 31/03/2021	
	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾	Montants dus ⁽¹⁾	Montants versés ⁽²⁾
Antoine Filipe – membre du directoire**						
Rémunération fixe*	100 335	100 335	98 255	98 255	97 156	97 156
Rémunération variable annuelle*	12 194	13 739	13 739	7 967	7 967	5 771
Rémunération exceptionnelle*	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Jetons de présence	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantages en nature	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	112 529	114 074	111 994	106 222	105 123	102 927

* sur une base brute avant impôt

** début de mandat : 01/07/2018

⁽¹⁾ rémunération due au mandataire social au cours de l'exercice et dont le montant n'est pas susceptible d'évolution quelle que soit la date de versement, au titre de son contrat de travail conclu avec la Société dans le cadre de ses fonctions de Directeur Technique., distinctes de son mandat social.

⁽²⁾ rémunération versée au cours de l'exercice au mandataire social, au titre de son contrat de travail conclu avec la Société dans le cadre de ses fonctions de Directeur Technique., distinctes de son mandat social.

Les parts variables des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux sont subordonnées à la réalisation d'objectifs essentiellement financiers précis et préétablis (niveaux de chiffre d'affaires, de résultats et de trésorerie), adaptés aux domaines de compétence de chacun des dirigeants mandataires sociaux.

En matière d'avantages en nature, Julien BON bénéficie d'une prise en charge par la Société de ses frais, de son assurance chômage (garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise) et de la mutuelle santé d'entreprise. Antoine Filipe bénéficie des mêmes avantages en nature que les salariés de sa catégorie.

Tableau sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Il n'a pas été versé de rémunérations aux mandataires sociaux non dirigeants ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, ni au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires sociaux dirigeants :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Julien BON ⁽¹⁾ président du directoire		X		X	X ⁽²⁾		X ⁽³⁾	
Date début mandat :	24 Août 2017 Renouvelé lors du conseil de surveillance du 30/09/2019.							
Date fin mandat :	A l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025							
Antoine Filipe	X							
Date début mandat :	1 ^{er} juillet 2018 Renouvelé lors du conseil de surveillance du 30/09/2019.							
Date fin mandat :	A l'issue de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025							

⁽¹⁾ Julien BON a conclu un contrat de management avec la Société autorisé par le conseil de surveillance du 24 août 2017 (modifié deux avenants autorisés respectivement par les conseils de surveillance du 22 novembre 2017 et du 30 septembre 2019 et par un avenant en date du 30 septembre 2019 ratifié par l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2020).

⁽²⁾ hormis les cas de révocation motivée par une faute lourde telle que cette notion est appréciée par la chambre sociale de la Cour de cassation, Julien BON percevra en cas de révocation de son mandat, une indemnité compensatrice équivalente à cinq (5) mois de sa rémunération fixe, telle que celle-ci s'établira au jour de la décision de révocation prise par le conseil de surveillance ou l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

⁽³⁾ hormis les cas de réactivation de son contrat de travail suspendu pour la durée de son mandat social, de révocation motivée par une faute lourde telle que cette notion est appréciée par la chambre sociale de la Cour de cassation ou de démission, la Société s'est engagée à verser à Julien BON, en contrepartie de son engagement de non concurrence, une indemnité compensatrice, versée mensuellement, égale à 50% de la moyenne mensuelle de sa rémunération fixe perçue au cours des douze (12) derniers mois au sein de la Société.

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE ET LES COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES

Conformément à la mission de surveillance que nous confère la loi et aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 6 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport annuel sur la gestion de votre Société et de ses filiales au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Les comptes sociaux et les comptes consolidés afférents aux comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer nous ont été communiqués par votre Directoire qui nous a également transmis son rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice incluant celui sur la gestion du Groupe (constitué par la Société et ses filiales) et le rapport spécial établi par le Directoire conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Après vérification et contrôle, nous n'avons pas d'observation particulière à formuler :

- sur le rapport de gestion de votre Directoire incluant celui sur la gestion du Groupe et sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2023 ainsi que sur le rapport spécial établi par le Directoire conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce ;
- sur l'affectation du résultat de l'exercice, savoir une perte de -15.734.525 euros, en totalité au poste « Report à Nouveau » qui serait ainsi porté d'un solde débiteur de -396.050 euros à un solde débiteur de -16.130.575 euros ;
- sur la proposition d'allocation - conformément aux dispositions de l'article L.225-83 du Code de commerce - aux membres du Conseil de Surveillance, d'une somme globale de 40.000 euros en rémunération de leur activité au titre de l'exercice en cours, étant précisé que ladite somme serait réparti par le Conseil de Surveillance entre ceux de ses membres pouvant être qualifiés de membres indépendants au regard des critères d'indépendance définis par le Code Middledent et retenus par la Société ;
- sur la proposition de non-dissolution anticipée de la Société en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce.

Les renseignements contenus dans ce rapport n'appellent de notre part aucune observation particulière.

En conséquence nous vous recommandons l'adoption des résolutions qui vous sont présentées.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCES ET DE POUVOIRS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU DIRECTOIRE

Au présent rapport est également joint en **Annexe** un tableau récapitulatif des délégations de compétences et de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, ainsi que de l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Pour le Conseil de Surveillance,
Le Président,
Monsieur Peter BALZER.

ANNEXE
TRONIC'S MICROSYSTEMS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 9 046 492 Euros
Siège social : 98 rue du Pré de l'Horme – Z.I. – 38920 CROLLES
412 152 019 RCS GRENOBLE

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité
accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Directoire
dans le domaine des augmentations de capital,
par application des article L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce
et de l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice clos le 31/03/2023

Date de l'Assemblée Générale	Objet de la délégation	Durée de validité de la délégation	Date d'utilisation de la délégation, le cas échéant	Modalités d'utilisation de la délégation
NA	NA	NA	NA	NA

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023

Société anonyme au capital de 9.046.492 euros
Siège social : 98 rue du pré de l'Horme 38926 Crolles, France
412 152 019 R.C.S Grenoble

**COMPTES CONSOLIDES ETABLIS EN NORMES IFRS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDE

ACTIF CONSOLIDE (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Activités poursuivies		
Immobilisations incorporelles	425	623
Immobilisations corporelles	4 672	4 418
Autres actifs financiers	133	127
Autres actifs non courant		
Créances d'impôts	566	767
Impôts différés		
Actifs non courants	5 796	5 935
Stocks et en-cours	4 317	4 376
Clients	2 837	2 591
Créances d'impôt	399	586
Autres actifs courants	68	432
Trésorerie et équivalents trésorerie	137	1 045
Actifs courants	7 758	9 030
Activités abandonnées	4 896	8 921
Total Actif	18 450	23 886

PASSIF CONSOLIDE (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Capital social	9 046	9 046
Primes liées au capital	80	23 668
Réserves	-9 364	-28 124
Résultat net	-4 833	-5 085
Total capitaux propres, part du groupe	-5 070	-495
Intérêts ne conférant pas le contrôle	-2 375	-2 008
Total Capitaux Propres	-7 445	-2 503
Activités poursuivies		
Passifs financiers	1 509	2 889
Provisions	40	52
Impôts différés		
Passifs non courants	1 549	2 941
Passifs financiers	18 628	15 476
Provisions	1	1
Fournisseurs	1 347	888
Produits constatés d'avance	533	512
Autres passifs courants	1 347	1 474
Passifs courants	21 856	18 350
Activités abandonnées	2 489	5 099
Total passif et capitaux propres	18 450	23 886

Conformément à IFRS 5, les éléments financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été retraités afin de présenter les informations comparatives au titre des activités abandonnées (notes 2.1 et 4.24)

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Activités poursuivies		
Chiffre d'affaires	12 857	10 996
Autres produits de l'activité	585	532
Produits des activités courantes	13 442	11 528
Achats consommés	-3 831	-3 285
Charges externes	-1 582	-1 844
Charges de personnel	-5 764	-5 314
Impôts et taxes	-164	-166
Dotations nettes aux amortissements	-1 068	-1 244
Autres produits et charges courantes	-26	22
Résultat opérationnel	1 007	-304
Coût de l'endettement financier net	-345	-528
Autres produits et charges financières	488	417
Résultat avant impôt	1 149	-415
Impôts sur les bénéfices	-61	-61
Résultat Net des activités poursuivies	1 089	-476
Activités abandonnées		
Résultat des activités abandonnées net d'impôt	-6 300	-4 935
Résultat Net de l'ensemble consolidé	-5 211	-5 411
Part du groupe	-4 833	-5 085
Part ne conférant pas le contrôle	-378	-326
<i>Résultat par action (€/action)</i>	<i>-0.58</i>	<i>-0.60</i>
<i>Résultat dilué par action (€/action)</i>	<i>-0.58</i>	<i>-0.60</i>

Conformément à IFRS 5, les éléments financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été retraités afin de présenter les informations comparatives au titre des activités abandonnées (notes 2.1 et 4.24)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Résultat Net	-5 211	-5 411
Eléments recyclables ultérieurement en résultat		
Ecart de conversion	255	-1 140
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat		
Ecart actuariel sur avantages accordés au personnel	19	33
Effet d'impôt	-5	-9
Total des autres éléments du résultat global	269	-1 116
Résultat global	-4 942	-6 527
<i>Dont part revenant au groupe consolidé</i>	-4 288	-6 180
<i>Dont part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	-654	-347

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (K€)	Capital	Primes liées au capital	Réserves de conversion	Autres réserves groupe		Total	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
				Autres éléments du résultat global	Autres réserves				
Situation au 31 mars 2021	3 685	80	100	108	-27 627	-27 419	-23 653	-1 662	-25 316
Résultat de la période					-5 085	-5 085	-5 085	-326	-5 411
Eléments recyclables ultérieurement en résultat, après impôts			-1 119			-1 119	-1 119	-21	-1 140
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat, après impôts				24		24	24		24
Résultat global			-1 119	24	-5 085	-6 180	-6 180	-347	-6 527
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires									
Options sur actions exercées	5 361	23 588					28 949		28 949
Variation de périmètre									0
Engagement de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle					313	313	313		313
Autres variations					78	78	78		78
Situation au 31 mars 2022	9 046	23 668	-1 019	132	-32 322	-33 208	-493	-2 008	-2 503
Résultat de la période					-4 833	-4 833	-4 833	-378	-5 211
Eléments recyclables ultérieurement en résultat, après impôts			243			243	243	12	255
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat, après impôts				14		14	14		14
Résultat global			243	14	-4 833	-4 576	-4 576	-366	-4 942
Variation de périmètre									
Engagement de rachat des intérêts ne conférant pas le contrôle									
Autres variations		-23 588			23 588	23 588	0		0
Situation au 31 mars 2023	9 046	80	-776	146	-13 567	-14 196	-5 069	-2 375	-7 444

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Résultat net de l'ensemble consolidé	-5 211	-5 411
<i>Résultat net des activités abandonnées</i>	<i>-3 889</i>	<i>-4 325</i>
<i>Résultat net des activités poursuivies</i>	<i>-1 322</i>	<i>-1 086</i>
Quote part dans résultat sociétés en équivalence	-	-
Amortissements	4 439	2 604
Provisions	154	40
Plus ou moins value de cession	-0	89
Résultat financier	3 295	1 142
Impôt	61	48
Impôt payé	-60	-47
Variation du BFR	1 440	-485
<i>Flux de trésorerie d'exploitation des activités poursuivies</i>	<i>5 387</i>	<i>809</i>
<i>Flux de trésorerie d'exploitation des activités abandonnées</i>	<i>-1 269</i>	<i>-2 828</i>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	4 117	-2 019
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 071	-379
Frais de développement capitalisés	-	-461
Produits de Cessions d'immobilisations	0	44
Acquisition d'actifs financiers et contrat de liquidités	-6	-1
Cession d'actifs financiers	-	-
<i>Flux de trésorerie d'investissement des activités poursuivies</i>	<i>-1 077</i>	<i>-797</i>
<i>Flux de trésorerie d'investissement des activités abandonnées</i>	<i>-28</i>	<i>-1 177</i>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1 105	-1 974
Emission d'emprunts	3 527	4 347
Remboursements d'emprunts	-1 452	-29 305
Coût net des intérêts reçus et payés sur couverture de change	-	-
Coût net des intérêts reçus et payés sur cashpooling	-23	-
Intérêts payés	-21	-2 385
Intérêts reçus	0	280
Augmentation de capital	-	28 949
<i>Flux de trésorerie de financement des activités poursuivies</i>	<i>2 031</i>	<i>1 885</i>
<i>Flux de trésorerie de financement des activités abandonnées</i>	<i>-6 119</i>	<i>-550</i>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-4 089	1 335
Incidence des variations de cours des devises	191	522
Variation de la trésorerie	-885	-2 136
Trésorerie d'ouverture	1 591	3 726
Trésorerie de clôture	705	1 591

Conformément à IFRS 5, les éléments financiers de l'exercice clos le 31 mars 2022 ont été retraités afin de présenter les informations comparatives au titre des activités abandonnées (notes 2.1 et 4.24)

NOTES ANNEXES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés du groupe Tronic's Microsystems.
Les comptes ont été arrêtés par le Directoire en date du 14 juin 2023 et seront présentés à l'Assemblée Générale du 29 septembre 2023.

Table des matières des annexes aux comptes consolidés établis en norme IFRS pour l'exercice clos le 31 mars 2023

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	11
2. FAITS MARQUANTS	11
2.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023	11
2.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	12
3. BASE DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES	13
3.1 REFERENTIEL IFRS	13
3.2 RECOURS A DES ESTIMATIONS	14
3.3 PRINCIPES DE PRESENTATION	15
3.4 MODALITES DE CONSOLIDATION	15
4. METHODES ET REGLES D'EVALUATION	16
4.1 CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISES	16
4.2 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT – TRAVAUX DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT REALISES EN INTERNE	17
4.3 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18
4.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	18
4.5 CONTRATS DE LOCATION	18
4.6 PERTES DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISES	19
4.7 ACTIFS FINANCIERS	19
4.8 STOCKS.....	21
4.9 CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS	21
4.10 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	21
4.11 PROVISIONS.....	21
4.12 EMPRUNTS ET PASSIFS FINANCIERS	22
4.13 AVANTAGES DU PERSONNEL.....	22
4.14 PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS	23
4.15 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES.....	24
4.16 AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE.....	24
4.17 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	24
4.18 RESULTAT FINANCIER.....	25
4.19 IMPOT SUR LES RESULTATS.....	25
4.20 RESULTAT PAR ACTIONS	26
4.21 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	26
4.22 INFORMATION SECTORIELLE	27
4.23 EVALUATION DE LA JUSTE VALEUR	27
4.24 ACTIVITES ABANDONNEES	27

5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	30
6. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	31
6.1 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPERATIONNEL.....	31
6.2 INFORMATIONS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES (DESTINATION DES BIENS ET SERVICES VENDUS)	31
7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN, DU COMPTE DE RESULTAT, DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ET LEURS VARIATIONS.....	32
7.1. NOTES SUR LE BILAN	32
7.2. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	44
8 ENGAGEMENTS FINANCIERS	50
9 RISQUES	51
9.1 RISQUE DE LIQUIDITE.....	51
9.2 RISQUE DE CREDIT	51
9.3 RISQUE DE CHANGE	52

1. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

TRONIC'S MICROSYSTEMS est une société anonyme de droit français créée le 27 mai 1997. Son siège social est situé au 98, rue du Pré de L'Horme 38920 Crolles. TRONIC'S MICROSYSTEMS et ses filiales (ci-après « Le Groupe ») est une référence mondiale sur les marchés des MEMS (acronyme anglo-saxon pour Système Micro Electro Mécanique).

TRONIC'S MICROSYSTEMS est dirigée par Julien Bon, Président du Directoire et son Conseil de surveillance est présidé par Peter Balzer. La société est cotée sur le marché Euronext Growth Paris depuis le 13 février 2015 et fait partie du groupe TDK depuis le 28 décembre 2016.

Le groupe conçoit et fabrique ses composants et sous-systèmes dans le cadre d'opérations industrielles à la fois en Europe (Grenoble) et aux Etats-Unis (Dallas –TX). Depuis 1997, le groupe a développé des plateformes technologiques et des procédés industriels propriétaires et dispose aujourd'hui d'un des portefeuilles de technologies MEMS les plus variés au monde.

Ces produits, à forte valeur technologique, sont des dispositifs nano et microsystèmes qui assurent une fonction de capteur et/ou d'actionneur dans des applications très diverses.

La société compte des clients principalement dans le secteur industriel, l'aéronautique et la sécurité, les sciences de la vie, l'automobile, les objets connectés.

L'exercice fiscal en cours du Groupe va du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 et sera dénommé dans ce rapport « FY23 ».

2. FAITS MARQUANTS

1 Faits marquants de l'exercice clos le 31 mars 2023

Le 28 mars 2023, le conseil de surveillance de TRONIC'S MICROSYSTEMS a autorisé la liquidation de la filiale TRONICS MEMS INC.

Cette liquidation s'inscrit dans le cadre de la décision stratégique du Groupe de recentrer ses activités et devrait conduire à une amélioration significative de la rentabilité opérationnelle de TRONIC'S MICROSYSTEMS. Elle permettra de concentrer les prochains investissements à l'amélioration de l'excellence opérationnelle du site de Crolles.

La liquidation de la filiale interviendra de manière effective sur l'exercice 2024 (clos le 31 mars 2024).

Les actifs cédés de la filiale américaine TRONICS MEMS INC. constituent une ligne d'activité principale et distincte et ont été définis en tant qu'activité abandonnée conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». L'impact de la cession de la filiale américaine sur les états financiers du Groupe est détaillé en note 4.24.

Sur l'exercice FY23, le Groupe a poursuivi sa dynamique de croissance en dépit du contexte géopolitique et économique mondiale démontrant sa solidité et la qualité de son carnet de commandes.

La situation en Ukraine et les conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie n'ont pas, à la date d'arrêté des comptes consolidés, engendré d'impacts significatifs sur l'activité commerciale du Groupe qui est inexistante en Russie et Ukraine.

Ils ont en revanche généré des augmentations importantes au cours de l'année fiscale 2022 – 2023 sur les prix de certaines matières premières et de l'énergie.

Le risque de rupture d'approvisionnements en provenance de Russie et d'Ukraine en matières premières et gaz demeure limité et ne représente pas de risque à court terme.

Ceci étant, les futures conséquences des conflits géopolitiques, en particulier celles liées à la situation en Ukraine, de même que l'augmentation de l'inflation, pourraient entraîner des répercussions plus importantes qu'actuellement anticipées en fonction de l'évolution de la situation.

Le chiffre d'affaires de l'exercice FY23 des activités poursuivies ressort à plus de 15,7 M€, marquant une progression de 21% par rapport à l'exercice fiscal précédent FY22, principalement porté par la croissance du chiffre d'affaires Manufacturing.

L'activité Manufacturing du Groupe a généré un chiffre d'affaires de 12,7 M€, soit une augmentation de +23% comparé à la même période l'an passé. La croissance a été soutenue par les activités de production à Crolles, en France, qui ont augmenté de +16% et les activités de production à Dallas, aux Etats-Unis, qui ont augmenté de +68%. Cette dynamique a été portée par la demande croissante pour les capteurs inertiels MEMS haute performance de Tronics, et les activités relatives aux produits MEMS sur-mesure pour applications industrielles. Les activités de production représentent 81% des revenus de Tronics, une part comparable à celle de l'exercice précédent, confirmant la stratégie de la Société qui a fait de cette activité son axe de développement prioritaire.

L'activité Ingénierie, destinée à soutenir l'industrialisation des futurs produits sur-mesure au niveau du Groupe, représente quant à elle 3 M€ sur l'exercice FY23 (contre 2,7 M€ sur l'exercice FY22).

2.2 Evénements postérieurs à la clôture

Vente des équipements de Tronics MEMS

Le conseil de surveillance de TRONIC'S MICROSYSTEMS a autorisé le 17 mai 2023 la signature d'un contrat de rachat d'actifs portant sur les immobilisations de son usine située à Dallas. Le nouveau propriétaire a également repris les obligations liées au bail de l'usine.

Le prix d'achat de ces actifs s'élève à 3,1 millions de dollars US et la date effective de transfert de propriété est intervenu le 18 mai 2023. L'effet de cette vente permettra un remboursement partiel du prêt intra-groupe accordé par Tronics Microsystems SA à sa filiale américaine TRONICS MEMS INC.

Contrat de couverture de change

La société TRONIC'S MICROSYSTEMS SA avait signé un contrat de couverture de change avec TDK Electronics AG depuis décembre 2021 afin de couvrir son exposition à la variation du Dollars américain pour les prêts consentis à sa filiale TRONICS MEMS INC en USD. Le contrat qui était en cours au

31.03.2023 s'est terminé le 23.04.2023 et n'a pas été reconduit du fait de la liquidation prochaine de TRONICS MEMS INC.

3. BASE DE PREPARATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les états financiers du Groupe ont été établis en Euros. Tous les montants mentionnés dans la présente annexe aux états financiers sont libellés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

3.1 Référentiel IFRS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés arrêtés au 31 mars 2023 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel que publié par l'IASB (International Accounting Standards Board), adopté par l'Union européenne et rendu obligatoire à la clôture des comptes.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Normes, amendement de normes et interprétations applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 - Réforme des taux d'intérêt de référence
- Amendement à IAS 1 et IAS 8 - Modification de la définition du terme « significatif
- Amendements à IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, IAS 16 – Immobilisations corporelles, IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels et Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2018-2020
- Amendement à IFRS 4 - Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance
- Modifications des références au cadre conceptuel dans les normes

L'application de ces nouveaux textes, n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application ultérieure, endossés par l'Union Européenne :

- Amendement à IAS 1 - Informations à fournir sur les méthodes comptables
- Amendement à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable
- Amendement à IAS 12 - Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation ces normes et interprétations.

Les normes, amendements et interprétations suivants, publiés par l'IASB, n'ont pas encore été endossés par l'Union Européenne :

- Amendements à IAS 1 "Présentation des états financiers" – Clarification des passifs comme courant ou non courant

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, la direction du Groupe fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables.

3.2 Recours à des estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice. Les principales estimations portent sur :

- L'estimation du chiffre d'affaires reconnu de façon continue (notes 4.15 et 7.2.1)
- L'évaluation de l'engagement d'achat de participations ne conférant pas le contrôle (notes 3.4.(d) et 7.1.11)
- Les provisions (notes 4.11 et 7.1.9)
- Les dépréciations des stocks (notes 4.8 et 7.1.4)

Des précisions sont apportées dans la note sur les principes comptables significatifs.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont élaborées sur la base d'informations disponibles ou de situations existantes à la date d'arrêté des états financiers consolidés au 31 mars 2023. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes à cette date, entraînant un certain degré d'incertitude sur le futur, les montants qui figureront dans les futurs états financiers de notre Groupe pourraient différer significativement des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

3.3 Principes de présentation

- Compte de résultat

En application de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe a opté pour une présentation de son compte de résultat consolidé par nature. Les autres éléments du résultat global sont présentés dans un tableau spécifique, après le résultat consolidé.

- Bilan

Conformément aux dispositions de la norme IAS 1 – Présentation des états financiers, le Groupe présente son bilan consolidé en distinguant les actifs courants et non courants ainsi que les passifs courants et non courants.

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs hors exploitation ayant une date de réalisation inférieure à un an, ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie et les actifs financiers liés à l'exploitation sont des actifs courants. Les actifs d'impôts différés et les autres actifs sont des actifs non courants.

Les dettes liées au cycle d'exploitation normal du Groupe et les dettes échues dans les 12 mois suivants la clôture de l'exercice sont des passifs courants. Les passifs d'impôts différés et les autres passifs sont des passifs non courants.

3.4 Modalités de consolidation

(a) Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les filiales sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels individuels, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe. Elles clôturent toutes au 31 mars.

(b) Intérêts dans des entités mises en équivalence

Les intérêts du Groupe dans des entités mises en équivalence comprennent des intérêts dans une coentreprise, c'est-à-dire un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs.

Les intérêts du Groupe dans la coentreprise sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date à laquelle l'influence notable ou le contrôle conjoint prennent fin.

(c) Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

(d) Participations ne donnant pas le contrôle (NCI)

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraîne pas la perte de contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

(e) Engagement d'achat de participations ne conférant pas le contrôle

Les obligations contractuelles de verser de la trésorerie ou d'autres actifs financiers pour acquérir des titres complémentaires dans les filiales donnent lieu à la comptabilisation d'une dette.

Les participations ne conférant pas le contrôle conservant l'accès présent aux bénéfices, ils ne sont pas décomptabilisés et la contrepartie de la dette se situe dans les réserves du groupe. Le Groupe a opté pour la comptabilisation des variations ultérieures de la dette en capitaux propres. Dans cette méthode, une part du résultat global est allouée aux participations ne conférant pas le contrôle.

4. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

4.1 Conversion des éléments en devises

4.1.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est à dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond généralement à la monnaie locale.

Les comptes consolidés sont présentés en euro.

4.1.2 Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. A chaque arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture en vigueur à cette même date. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement en compte de résultat.

Cependant, les écarts de change résultant de la conversion des passifs financiers désignés comme couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger dans la mesure où la couverture est efficace sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

4.1.3 Conversion des états financiers des filiales exprimés en monnaies étrangères

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro et n'est pas la monnaie d'une économie en hyperinflation, sont convertis en euro de la façon suivante :

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période, qui est une estimation du cours de change en vigueur aux dates de transactions ;
- les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global ; ils participent ultérieurement, le cas échéant, au calcul du résultat de cession de la ou des société(s) concernée(s) ;
- les éléments présentés dans le tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux moyen de la période, sauf si le taux en vigueur au jour de la transaction est significativement différent.

En 2022/2023, il n'y a pas dans le périmètre du Groupe de pays en hyperinflation.

4.2 Recherche et développement – Travaux de recherche et développement réalisés en interne

Conformément à IAS 38, Immobilisations incorporelles, les frais de recherche sont comptabilisés dans les charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Selon IAS 38, les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- (a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- (b) Intention du Groupe d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
- (c) Capacité de celui-ci à utiliser ou à vendre cette immobilisation incorporelle,
- (d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité,
- (e) Disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- (f) Capacité d'évaluation de façon fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits dans les comptes consolidés sur la ligne « immobilisations incorporelles ».

Ces frais sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée (entre 1 et 5 ans).

Les travaux de recherche et développement réalisés en interne par la Société ne font l'objet d'aucune activation à la date de clôture, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus n'étant pas cumulativement réunis.

4.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Il s'agit principalement de licence, de brevets et de logiciels acquis.

Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée d'utilité. Les durées les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 3 ans
- Brevet : de 5 à 8 ans
- Licence : de 4 à 12 ans

4.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 15 ans
- Agencements du terrain, aménagements des constructions : de 8 à 10 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

4.5 Contrats de location

Principes applicables à compter du 1er avril 2019

A la signature d'un contrat, le Groupe détermine si celui-ci constitue, ou contient, un contrat de location. Un contrat qui constitue ou contient un contrat de location accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une rémunération. Pour évaluer si un contrat accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, le Groupe se fonde sur la définition d'un contrat de location donnée par IFRS 16.

Ce principe s'applique aux contrats signés à partir du 1er avril 2019.

Conformément à IFRS 16, les contrats de location sont comptabilisés au bilan du preneur en constatant à l'actif un droit d'utilisation et au passif une dette au titre des obligations à payer les loyers.

Les contrats du Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme portent sur des bâtiments et des locations de véhicules et autres équipements.

La valeur du droit d'utilisation et de la dette de location est évaluée à la valeur actualisée des paiements futurs de loyers.

Le Groupe a choisi, comme précisé dans la norme IFRS 16, d'appliquer les exemptions prévues pour les contrats de location d'une durée inférieure à 12 mois et pour les contrats portants sur des actifs sous-jacents de faible valeur (inférieure à 5 000 USD).

La durée d'amortissement retenue pour les droits d'utilisation est celle du contrat de location en tenant compte des périodes optionnelles qui seront probablement exercées.

4.6 Pertes de valeur des actifs immobilisés

Pertes de valeur sur les actifs incorporels et corporels

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs longs termes selon le processus suivant :

- Pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes, tel que par exemple un changement de technologie ou un arrêt d'activité.

Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable de l'unité, à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée du coût de cession, ou la valeur d'utilité. Si la valeur comptable de l'unité excède sa valeur recouvrable, l'unité doit comptabiliser la perte de valeur.

4.7 Actifs financiers

Le Groupe enregistre un actif financier lorsqu'il devient partie prenante aux dispositions contractuelles de cet instrument.

Suite à la première application de la norme IFRS 9, les actifs financiers sont classés en trois catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- Actifs évalués au coût amorti ;
- Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- Actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Le classement des actifs financiers se fait généralement, selon IFRS 9, en fonction du modèle économique de détention de l'actif et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels.

Classification selon IFRS 9	
Dépôts et cautionnements	Actifs au coût amorti
Autres	Actifs au coût amorti
Clients et comptes rattachés	Actifs au coût amorti
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.

Un instrument financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Ces actifs sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les produits d'intérêts calculés au moyen de la méthode du taux effectif, les profits et pertes de change et les dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les autres profits et pertes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.

Le terme « principal » désigne la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. Les intérêts désignent la contrepartie pour la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base ainsi que d'une marge.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Ces actifs sont évalués à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

Le Groupe dispose d'un contrat de couverture en cours à la clôture de l'exercice présenté.

Ces actifs et passifs financiers sont ventilés au bilan en éléments courants et non courants suivant leur date d'échéance inférieure ou supérieure à un an.

4.8 Stocks

Les stocks de matières et marchandises sont évalués suivant la méthode du cout unitaire moyen pondéré (CUMP).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, et frais accessoires.

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous les coûts de sous activité et de stockage.

Le coût de production d'un composant est déterminé par la somme des coûts directs (wafer, sous-traitance, packaging ...) et des coûts indirects (excepté les frais administratifs et commerciaux).

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la direction financière, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur brute.

4.9 Clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres débiteurs sont enregistrés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'émission des actifs financiers, qui correspond en général à leur valeur nominale. À chaque arrêté, les créances clients et autres actifs courants sont évalués au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite de manière individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard de différents critères tels que les difficultés financières, les litiges, ou les retards de paiement.

4.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont en euros. Les découverts bancaires figurent au passif courant des états de la situation financière, dans les emprunts et dettes financières à court terme. Les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois à partir de la date d'acquisition sans possibilité de sortie anticipée sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de l'état des flux de trésorerie.

4.11 Provisions

En conformité avec IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages

économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixée de façon précise sont classées en Provisions (non courantes).

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes annexes sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible et que l'impact est non significatif.

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

4.12 Emprunts et passifs financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires, de la part capital des contrats de location, et d'instruments de dette.

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les passifs financiers au coût amorti : Les emprunts et autres passifs financiers (dont les dettes fournisseurs) sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle
- les passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat : Un passif financier est classé en tant que passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions, qu'il s'agisse d'un dérivé ou qu'il soit désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur et les profits et pertes nets qui en résultent, prenant en compte les charges d'intérêts, sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe a également un engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle qui est évalué à la juste valeur (se référer à la note 3.4. (d)).

4.13 Avantages du personnel

Les régimes en matière d'avantages postérieurs à l'emploi concernent :

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légale et complémentaire) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par les salariés. L'obligation de l'entreprise est limitée au versement de cotisations, aucun passif n'est donc comptabilisé au bilan.

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des droits prévus par la convention collective que les salariés auront

acquis au moment de leur départ à la retraite, ainsi que leur salaire de fin de carrière et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité...).

Sur l'exercice FY23, l'évolution d'IAS19 relative aux modalités de répartition de la charge liée à certains avantages postérieurs à l'emploi a été prise en compte dans l'évaluation des engagements calculés.

Le Groupe n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté au bilan en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

Le coût des services rendus est présenté en résultat opérationnel, la charge d'intérêt en résultat financier. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global (OCI).

L'impact des changements de régime est constaté immédiatement en résultat. Aucun changement n'est intervenu sur les exercices présentés.

4.14 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération prend la forme d'instruments réglés en actions.

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés clés de la société.

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des droits à paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres accordés aux membres du personnel est comptabilisée en charges, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies, de telle sorte que le montant comptabilisé in fine est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition. Pour les droits à paiement fondé sur des actions assortis d'autres conditions, l'évaluation de la juste valeur à la date d'attribution reflète ces conditions et les écarts entre l'estimation et la réalisation ne donnent lieu à aucun ajustement ultérieur.

La Société a déterminé le montant de la rémunération liée à ces instruments en utilisant le modèle de Black & Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité (période d'acquisition des droits), par tranches le cas échéant, avec une contrepartie directe en capitaux propres.

4.15 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le groupe a principalement 2 sources de revenu, la vente de Mems et la vente de services de développement, avec pour objectif à terme d'arriver à une phase de production et de commercialisation.

Conformément à IFRS 15, le Groupe comptabilise son chiffre d'affaires après avoir identifié les contrats conclus avec ses clients et les obligations de performance correspondantes, déterminé le prix de chacune de ces obligations de performance des contrats et évalué le transfert du contrôle des biens ou des services au client (continu ou à un moment donné).

Les critères et modalités de reconnaissance du revenu sont les suivants :

- les ventes de Mems sont enregistrées en résultat lors du transfert de contrôle d'un bien à son client conformément aux conditions de ventes précisées dans les contrats clients. Le produit est généralement comptabilisé au moment de la livraison des biens et de leur acceptation par le client dans ses locaux ou au moment où les biens quittent les entrepôts des entités de notre Groupe, en fonction de l'incoterm appliqué ;
- les ventes de services de développement sont comptabilisées au fur et à mesure, selon la méthode des coûts engagés. Le degré d'avancement est évalué par référence aux dépenses encourues rapportées à l'ensemble des coûts attendus à terminaison du projet. Les avances reçues sont incluses dans les passifs sur contrats. Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

4.16 Autres produits de l'activité

Les subventions publiques sont reconnues en résultat (en autres produits) au fur et à mesure des coûts engagés.

Les subventions publiques proviennent principalement d'organismes publics et parapublics français, et intègrent également le Crédit Impôt Recherche (CIR). Elles sont présentées sur la ligne « Autres produits de l'activité » du compte de résultat.

4.17 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des éléments inhabituels, soit des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant que la société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces éléments, lorsqu'ils sont significatifs, font l'objet d'une description en montant et en nature dans la note « Autres produits et charges opérationnels ».

4.18 Résultat financier

Le résultat financier incorpore d'une part le coût de l'endettement net composé essentiellement des charges financières de location de financement et les intérêts payés sur le financement du Groupe.

Les autres produits et charges financiers incluent les charges de désactualisation des provisions à long terme et notamment des provisions pour retraite ainsi que l'impact du change.

Depuis l'exercice FY22, le groupe a souscrit un contrat de couverture auprès de TDK Electronics AG pour couvrir sa sensibilité au risque de change qui provient essentiellement de la créance de sa filiale américaine libellée en dollars américain.

L'impact sur le résultat financier des contrats de couverture ouverts et débouclés sur l'exercice est une perte de 2 411 K€. A la clôture, le groupe dispose d'un contrat de couverture en cours avec un gain latent de 482 K€.

4.19 Impôt sur les résultats

La ligne « impôt sur les résultats » du compte de résultat comprend les impôts exigibles et les impôts différés des sociétés consolidées, lorsque les bases sont constatées en résultat. Le cas échéant, les effets impôt sur les éléments directement constatés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global sont également constatés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Impôts exigibles

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû aux autorités fiscales par chacune des sociétés consolidées dans les pays où elle exerce. La société a choisi de présenter la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en impôt sur le résultat, considérant que cette contribution est déterminée sur la base d'un agrégat du compte de résultat.

Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux goodwill et aux participations dans des filiales, entreprises associées et partenariats dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date de reversement des différences temporelles et il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les différences correspondent principalement à des retraitements de consolidation (locations, extournes des amortissements dérogatoires, élimination des résultats de cession internes, ...), ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires (provisions et charges non déductibles, participation des salariés, ...).

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, ou lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats futurs. Les résultats futurs sont pris en compte en fonction d'un horizon prévisible, au regard des prévisions disponibles. Le calcul effectué tient compte des dispositions fiscales applicables en France en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables (plafonnement).

Il est fait masse, par entité fiscale, des impôts différés actifs et passifs en y incluant les actifs d'impôt différés afférant à des éventuels reports déficitaires.

4.20 Résultat par actions

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions propres ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions. Selon cette méthode, les fonds recueillis par les instruments financiers potentiellement dilutifs sont affectés au rachat d'action à leur valeur de marché. La dilution s'obtient par différence entre le montant théorique d'action qui serait racheté et le nombre d'options potentiellement dilutives.

4.21 Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte et présente de manière distincte les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, d'investissement et de financement.

Les activités opérationnelles correspondent aux principales activités génératrices de produits de l'entité et toutes les autres activités qui ne remplissent pas les critères d'investissement ou de financement. La Société a choisi de classer dans cette catégorie les subventions reçues. Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont calculés en ajustant le résultat net des variations de besoin en fonds de roulement, des éléments sans effets de trésorerie (amortissement, dépréciation...), des gains sur cession, des autres produits et charges calculés.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement correspondent aux flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations, nettes des dettes fournisseurs sur immobilisations, aux cessions d'immobilisations et autres placements.

Les activités de financement sont les opérations qui résultent des changements dans l'importance et la composition du capital apporté et des emprunts de l'entité. Les augmentations de capital, obtention ou remboursement des emprunts sont classés dans cette catégorie.

Les augmentations des actifs et passifs sans effet sur la trésorerie sont éliminés. Ainsi, les biens financés par le biais d'un contrat de location ne sont pas inclus dans les investissements de la période. La diminution de la dette financière liée aux contrats de location est alors incluse dans les remboursements d'emprunts de la période.

4.22 Information sectorielle

Le Groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne au directoire qui est le principal décideur opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les performances du Groupe sont principalement suivies par le directoire à partir des performances des différentes entités juridiques qui ont donc pour la plupart été identifiées comme des secteurs opérationnels distincts. Sur cette base, le Groupe a identifié 2 secteurs à présenter, comme décrits ci-après, qui correspondent aux entités juridiques du Groupe. Ces entités juridiques du Groupe offrent des produits et des services similaires dans des zones géographiques distinctes.

Les entités juridiques de chacun des secteurs présentés du Groupe sont les suivantes :

- France
- Société américaine

4.23 Evaluation de la juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées en trois niveaux en termes de hiérarchie, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix)
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables)

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

4.24 Activités abandonnées

Au cours de l'exercice FY23, la direction de TRONICS MICROSYSTEMS s'est engagée dans une réflexion de cession de sa filiale américaine TRONICS MEMS INC. Le conseil de surveillance de TRONIC'S

MICROSYSTEMS a autorisé le 28 mars 2023 la liquidation de la filiale TRONICS MEMS INC. Cette décision stratégique devrait conduire à une amélioration significative de la rentabilité opérationnelle de TRONIC'S MICROSYSTEMS. Elle permettra de recentrer les prochains investissements à l'amélioration de l'excellence opérationnelle du site de Crolles.

Le conseil de surveillance de TRONIC'S MICROSYSTEMS a autorisé le 17 mai 2023 la signature d'un contrat de rachat d'actifs portant sur les immobilisations de son usine située à Dallas. Le nouveau propriétaire a également repris les obligations liées au bail de l'usine.

Le contrat de cession a été signé le 18 mai 2023 et le transfert de propriété des équipements est intervenu le même jour.

Les actifs cédés de la filiale américaine TRONICS MEMS INC. constituent une ligne d'activité principale et distincte et ont été définis en tant qu'activité abandonnée conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Les montants en lien avec les contrats de couverture de change de TRONIC'S MICROSYSTEMS ont été classés en activités abandonnées car ces contrats venaient couvrir l'exposition à la variation du dollar américain pour les prêts consentis aux activités abandonnées.

Les activités cédées de la filiale américaine du Groupe ont également été classées sur l'exercice FY22 comme une activité détenue en vue de la vente ou abandonnée. L'état résumé du résultat net et des autres éléments financiers comparatifs ont été retraités afin de présenter cette activité abandonnée séparément des activités poursuivies.

COMPTE DE RESULTAT ACTIVITES ABANDONNEES (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Chiffre d'affaires	2 844	1 992
Autres produits de l'activité	60	28
Produits des activités courantes	2 903	2 020
Achats consommés	-1 871	-1 439
Charges externes	271	-853
Charges de personnel	-2 434	-1 977
Impôts et taxes	-140	-132
Dotations nettes aux amortissements	-4 403	-1 848
Dotations nettes aux provisions		
Autres produits courants		22
Autres charges courantes	-9	-55
Résultat opérationnel courant	-5 682	-4 261
Résultat opérationnel	-5 682	-4 261
Coût de l'endettement financier net	-128	-76
Autres produits et charges financières	-489	-610
Résultat avant impôt	-6 300	-4 948
Quote part sur résultat net des sociétés mises en équivalence		
Impôts sur les bénéfices		13
Résultat des activités abandonnées net d'impôt	-6 300	-4 935
<i>Résultat par action (€/action)</i>	<i>-0.70</i>	<i>-0.55</i>
<i>Résultat dilué par action (€/action)</i>	<i>-0.70</i>	<i>-0.55</i>

L'impact de la cession post-clôture de l'activité abandonnée sur la situation financière du Groupe peut être analysé comme suit :

- Prix d'achat des actifs cédés : 3 100 K\$
- Prix d'achat des stocks de métaux cédés : 780 K\$
- Frais afférents à la cession : -150 K\$

L'entrée nette de trésorerie dans les comptes de Tronics Mems Inc. lié à cette vente s'est élevée à 3 530 K\$ en mai 2023 et 200 K\$ ont été versés sur un compte de séquestre bloqué pour une durée d'un an.

5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation est inchangé au 31 mars 2023 par rapport à la clôture de l'exercice précédent :

Au 31 mars 2023

Entités	Pays	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Période intégrée	Méthode de consolidation (*)
Tronics Microsystem SA	France	Société tête de groupe 93.19%	93.19%	FY23	IG
Tronics Mems Inc	Etats Unis				

Au 31 mars 2022

Entités	Pays	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Période intégrée	Méthode de consolidation (*)
Tronics Microsystem SA	France	Société tête de groupe 93.19%	93.19%	FY22	IG
Tronics Mems Inc	Etats Unis				

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

6.1 Informations par secteur opérationnel

Résultats (en K€)

	31-mars-23			31-mars-22		
	Sociétés françaises	Sociétés américaines	Total	Sociétés françaises	Sociétés américaines	Total
Chiffre d'affaires	12 857	2 844	15 700	10 996	1 992	12 988
Autres produits de l'activité	585	60	645	532	28	560
Produits des activités courantes	13 442	2 903	16 345	11 528	2 020	13 548
Résultat opérationnel	1 007	-5 682	-4 675	-304	-4 261	-4 565
Résultat avant impôt	2 814	-7 964	-5 150	-563	-4 800	-5 363
Impôts sur les bénéfices	-61		-61	-61	13	-48
Résultat Net	2 753	-7 964	-5 211	-624	-4 787	-5 411
Part du groupe	2 753	-7 586	-4 833	-624	-4 461	-5 085
Part ne conférant pas le contrôle		-378	-378		-326	-326

Répartition des actifs et des passifs (en K€)

	31-mars-23			31-mars-22		
	Sociétés françaises	Sociétés américaines	Total	Sociétés françaises	Sociétés américaines	Total
Actifs non courants	5 796	2 618	8 414	5 935	6 641	12 576
Actifs courants	7 758	2 278	10 035	9 030	2 280	11 311
Total actif	13 554	4 896	18 450	14 965	8 921	23 886
Passifs non courants	1 549	0	1 549	2 941	0	2 941
Passif courants	21 856	2 489	24 345	20 152	3 297	23 449
Total passif	23 405	2 489	25 894	23 093	3 297	26 390
Effectifs moyens	95	9	104	93	17	110

6.2 Informations par zones géographiques (destination des biens et services vendus)

CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)	31 mars 2023		31 mars 2022	
Ventes de services	2 493	19 %	2 081	19 %
Ventes de produits finis	10 363	81 %	8 915	81 %
Chiffre d'affaires	12 857	100%	10 996	100%

7. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN, DU COMPTE DE RESULTAT, DU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE ET LEURS VARIATIONS

7.1. Notes sur le bilan

7.1.1 Immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES (K€)	Frais de développement	Concessions, brevets et droits similaires	Immo. En cours	Total brut
Situation au 31 mars 2021	1 822	1 234		3 056
Augmentations de l'exercice		95		95
Diminutions de l'exercice				
Variation du taux de change de cloture				
Situation au 31 mars 2022	1 822	1 330		3 152
Augmentations de l'exercice				
Diminutions de l'exercice				
Variation du taux de change de cloture				
Situation au 31 Mars 2023	1 822	1 330		3 152

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (K€)	Frais de développement	Concessions, brevets et droits similaires	Immo. En cours	Total amortissements
Situation au 31 mars 2021	-1 111	-1 108		-2 219
Dotations de l'exercice	-247	-63		-310
Reprises de l'exercice				
Variation du taux de change de cloture				
Situation au 31 mars 2022	-1 358	-1 171		-2 529
Dotations de l'exercice	-127	-71		-198
Diminution de l'exercice				
Variation du taux de change de cloture				
Situation au 31 mars 2023	-1 485	-1 242		-2 727

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES (K€)	Frais de développement	Concessions, brevets et droits similaires	Immo. En cours	Total net
Au 31 mars 2022	464	159		623
Au 31 mars 2023	337	88		425

Sur l'exercice FY23, aucun projet de recherche n'a rempli cumulativement les critères d'activation des frais de développement.

Les frais de recherche et de développement ne remplissant pas les critères d'activation sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés. Le montant des charges directes de recherche et développement s'élève à 1 252 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2023 et 1 883 K€ pour l'exercice précédent.

7.1.2 Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES (K€)	Terrains et constructions	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total brut
Situation au 31 mars 2021	2 580	14 906	2 098	371	19 955
Augmentations de l'exercice	18	158	111	461	748
Diminutions de l'exercice		-34	-2		-36
Transferts		276	8	-284	-0
Variation du taux de change de clôture					
Situation au 31 mars 2022	2 597	15 305	2 216	548	20 667
Augmentations de l'exercice	91	318	255	485	1 150
Diminutions de l'exercice		-1	-12		-13
Transferts		733	149	-882	0
Variation du taux de change de clôture					
Situation au 31 mars 2023	2 689	16 355	2 609	151	21 804

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (K€)	Terrains et constructions	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total amortissements
Situation au 31 mars 2021	-530	-13 142	-1 668		-15 340
Dotations de l'exercice	-358	-417	-171		-945
Diminutions de l'exercice		34	2		36
Variation du taux de change de clôture					
Situation au 31 mars 2022	-887	-13 525	-1 838		-16 249
Dotations de l'exercice	-372	-366	-157		-895
Diminutions de l'exercice		1	12		13
Variation du taux de change de clôture					
Situation au 31 mars 2023	-1 259	-13 890	-1 983		-17 132

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES (K€)	Terrains et constructions	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total net
Au 31 mars 2022	1 710	1 781	378	548	4 418
Au 31 mars 2023	1 430	2 466	626	151	4 672

Le détail des immobilisations détenues en location est le suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES DETENUES EN CREDIT BAIL (K€)	Terrains et constructions	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total brut
Situation au 31 mars 2022	4 273		78		4 351
Augmentations de l'exercice	2 652		45		2 698
Diminutions de l'exercice	-2 561		-35		-2 596
Variation du taux de cloture	36		1		36
Situation au 31 mars 2023	4 399		90		4 489

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES DETENUES EN CREDIT BAIL (K€)	Terrains et constructions	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total amortissements
Situation au 31 mars 2022	-1 485		-76		-1 562
Dotations de l'exercice	-1 447		-24		-1 471
Diminution de l'exercice	837				837
Variation du taux de cloture	24		23		47
Situation au 31 mars 2023	-2 072		-77		-2 148

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES DETENUES EN CREDIT BAIL (K€)	Terrains et constructions	Instal. Techn., mat. & Out.	Autres immobilisations corporelles	Immo. En cours & avances	Total net
Au 31 mars 2022	2 787		2		2 789
Au 31 mars 2023	2 328		13		2 341

Au 31 mars 2023, le Groupe ne détient plus de biens en location financement, seulement des biens en location simple. Les actifs achetés suite aux contrats de crédits-bails ne sont plus présentés comme des immobilisations détenues en location.

Les impacts sur le compte de résultat de l'application d'IFRS 16 sont les suivants :

COMPTE DE RESULTAT (K€)	Charge d'amortissement des droits d'utilisation	Charges d'intérêts relatives à la dette de loyers	Charges de loyers (comptes sociaux)
Constructions	-577	-74	643
Equipements	-16	-1	37
Total contrats de location retraités selon IFRS 16	-593	-75	681

7.1.3 Autres actifs financiers non courants

AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Dépôts et cautionnements non courants	133	127
Valeurs brutes	133	127
Provisions pour dépréciations		
Valeurs nettes	133	127

Les prêts, cautionnements et autres créances – non courants regroupent essentiellement des dépôts de garantie versés par le groupe aux propriétaires des locaux et à BPI France Innovation dans le cadre d'un prêt pour l'innovation et d'un contrat de développement participatif.

7.1.4 Stocks et en-cours

STOCKS (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Matières premières	3 387	3 401
Encours	1 055	874
Produits finis	346	358
Valeurs brutes	4 788	4 633
Provisions pour dépréciations	-471	-258
Valeurs nettes	4 317	4 376

7.1.5 Clients

CLIENTS (K€)	Valeur brute	Dont échu	Dont à plus d'un an	Dépréciation	Valeur Nette
Situation au 31 mars 2023	2 837	703			2 837
Situation au 31 mars 2022	2 591	539			2 591

Solde des contrats

Le tableau ci-après fournit des informations concernant les créances clients, les actifs sur contrats et les passifs sur contrat issus des contrats avec des clients.

En milliers d'euros	Note	31 mars 2023	31 mars 2022
Créances incluses dans les créances clients		300	473
Actifs sur contrats		205	164
Passifs sur contrats (inclus dans les produits constatés d'avance)		387	248
Carnet de commande		1 230	1 634

Les actifs sur contrats concernant principalement les droits du Groupe à recevoir des paiements au titre de travaux achevés mais non facturés à la date d'arrêté des comptes, concernant des services de développement. Les actifs sur contrats passent dans les créances clients lorsque ces droits deviennent inconditionnels, c'est-à-dire, généralement, lorsque le Groupe émet une facture à l'intention du client.

Les passifs sur contrats concernent principalement les paiements d'avance reçus des clients pour les services de développement, dont le chiffre d'affaires est comptabilisé au fur et à mesure.

7.1.6 Créances d'impôt et autres actifs courants et non courant

CREANCES D'IMPOT ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Avances et acomptes versés		
Crédit d'impôt recherche	566	706
Crédit d'impôt compétitivité emploi		
Valeurs brutes	566	706
Provisions pour dépréciations		
Valeurs nettes	566	706

CREANCES D'IMPOT ET AUTRES ACTIFS COURANTS (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Crédit d'impôt recherche	399	500
Crédit d'impôt compétitivité emploi		86
Créances fiscales (TVA,...)	27	59
Subventions		291
Charges constatées d'avance	172	215
Débiteurs divers	18	
Valeurs brutes	616	1 151
Provisions pour dépréciations		
Valeurs nettes	616	1 151

Echéancement (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Inférieur à un an	616	1 151
Compris entre un et cinq ans	566	706
Supérieur à cinq ans		
Valeurs nettes	1 182	1 857

7.1.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Comptes bancaires courants	137	1 045
Trésorerie et équivalents de trésorerie	137	1 045

7.1.8 Capital social

Au 31 mars 2023, le capital social de 9.046.492 € est composé de 9.046.492 actions entièrement libérées et d'une valeur nominale unitaire 1 euro se décomposant de la manière suivante :

CAPITAL SOCIAL (Nombre d'actions)	Actions ordinaires	Autres	Total
Situation au 31 mars 2022	9 046 492		9 046 492
Augmentations de l'exercice			
Diminutions de l'exercice			
Situation au 31 mars 2023	9 046 492		9 046 492

7.1.9 Provisions

PROVISIONS (K€)	Litiges	Mise en Equivalence	Perte à terminaison	Pensions et retraites	Autres	Total
Situation au 31 mars 2022	1			52		53
Dotation de l'exercice						
Reprise de provision utilisée						
Reprise de provision non utilisée				-12		-12
Variation de périmètre						
Ecart de conversion						
Situation au 31 mars 2023	1			40		40
A moins d'un an au 31 mars 2023	1					1
A plus d'un an au 31 mars 2023				40		40

7.1.10 Retraite – Avantages dus au personnel

Les engagements du Groupe sont comptabilisés sous formes de provisions ou de cotisations versées dans ce cadre à des caisses de retraites indépendantes et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Le tableau comparatif des principales données actuarielles utilisées est présenté ci-dessous :

	31 mars 2023	31 mars 2022	31 mars 2021
Age de départ	67 ans (C), 67 ans (NC)	67 ans (C), 67 ans (NC)	67 ans (C), 67 ans (NC)
Taux d'actualisation	4.35%	1.85%	1.30%
Taux de croissance de salaires	2% (C), 2% (NC)	2% (C), 2% (NC)	2% (C), 2% (NC)
Taux de charges sociales	42% (C), 34% (NC)	45% (C), 36% (NC)	45% (C), 37% (NC)
Table de mortalité	Insee F-2018-2020	Insee F-2016-2018	Insee F-2016-2018
Taux de turnover	20 à 29 ans : 14% (C), 12% (NC)	20 à 29 ans : 11% (C), 10% (NC)	20 à 29 ans : 7% (C), 8% (NC)
	30 à 39 ans : 16% (C), 15% (NC)	30 à 39 ans : 14% (C), 13% (NC)	30 à 39 ans : 11% (C), 10% (NC)
	40 à 49 ans : 19% (C), 9% (NC)	40 à 49 ans : 17% (C), 6% (NC)	40 à 49 ans : 18% (C), 5% (NC)
	50 à 59 ans : 10% (C), 9% (NC)	50 à 59 ans : 13% (C), 7% (NC)	50 à 59 ans : 15% (C), 4% (NC)
	Plus de 60 ans : 10% (C), 9%	Plus de 60 ans : 13% (C), 7%	Plus de 60 ans : 15% (C), 4%

C : cadres, NC : non cadres

Les hypothèses de turnover sont calculées à partir de l'historique de la société. Au 31 mars 2023, ces hypothèses sont calculées sur les 10 dernières années.

Le tableau des mouvements de l'engagement de retraite entre le 1er avril 2022 et le 31 mars 2023 est donné ci-après :

En K€	1 avril 2022	Impact sur le résultat consolidé			Impact autres éléments résultat global		31 mars 2023
		Coût service rendus	Coût financier	Indemnités versées	Ss-total	Ecart actuariels	
Engagement global	52	6	1		7	-19	40
Juste valeur du fonds							
Engagement net	52	6	1		7	-19	40

Le groupe ne disposant pas d'actifs de couverture, l'intégralité de l'engagement exposé ci-dessus est inscrit au passif du Groupe.

La charge nette de l'exercice ayant un impact sur le résultat consolidé est donnée dans le tableau ci-dessous :

En k€	31 mars 2023	31 mars 2022
Coût des services rendus	6	6
Coût financier	1	1
Rendement attendu des fonds		
Indemnités versées	0	-16
Total	7	-9

Une baisse d'un point du taux d'actualisation (3.35 % au lieu de 4.35%) a un impact de +13,5% sur le montant du passif au 31 mars 2023.

7.1.11 Passifs financiers

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (K€)	Situation au 31 mars 2022	Emissions	Remboursements	Effets de change	Variations de périmètres	Reclassements / Autres	Situation au 31 mars 2023
Emprunts							
Avances conditionnées	1 318	22	-846			-309	184
Put sur minoritaire	160						160
Dettes financières en location	1 410					-246	1 164
Dettes financières non courantes	2 889	22	-846			-555	1 509
Emprunts	14 940	3 528	-240				18 228
Intérêts	27	157	-180				4
Avances conditionnées	152					-112	40
Dettes financières en location	356		-674	6		668	356
Dettes financières courantes	15 476	3 685	-1 094	6		556	18 628
Total	18 365	3 707	-1 940	6		0	20 137

Echéancement (K€)	Situation au 31 mars 2023
Inférieur à un an	18 628
Compris entre un et cinq ans	1 509
Supérieur à cinq ans	
Total	20 137

La colonne « Reclassement / Autres » comporte essentiellement des reclassements entre « courant » et « non courant » ainsi que la variation de la juste valeur de l'engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle.

Tronics Microsystems a une obligation de rachat des participations ne conférant pas le contrôle de Tronics Mems dont elle est le principal actionnaire. Cet engagement fait l'objet d'une dette évaluée à la juste valeur à chaque clôture. Celle-ci a été estimée : sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés pour la clôture au 31 mars 2023, en tenant compte d'un WACC à 14% et d'un taux de croissance à l'infini de 2,2% desquels l'endettement net de Tronics Mems a été déduit.

Les contrats d'emprunts ne comportent pas de clauses de remboursement anticipé assis sur des ratios financiers (covenants). Les principaux termes et conditions de ces emprunts sont les suivants :

En milliers d'euros	Société	Devise	Taux d'intérêt nominal	Valeur nominale en devise	Année d'échéance	31 mars 2023	31 mars 2022
						Valeur comptable (euros)	Valeur comptable (euros)
Prêt bancaire	Tronic's Microsystems SA	EUR	1.95%	1 200	2023	-	240
Prêt TDK Electronics AG	Tronic's Microsystems SA	EUR	3.79%	17 600	2023	17 600	14 700
Prêt TDK Electronics AG	Tronic's MEMS	USD	1.62%	2 000	2022	-	1 802
Avance conditionnées	Tronic's Microsystems SA	EUR	2.93%	220	2027	220	220
Avance conditionnées	Tronic's Microsystems SA	EUR	3.13%	846	2023	-	846
Total des passifs portant des intérêts						17 820	17 808

Les avances conditionnées correspondent aux aides versées par Bpifrance Financement dans le cadre des projets « SCP TIME » et « NEXT4MEMS ». Ces avances sont comptabilisées au coût amorti calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

7.1.12 Impôts différés passifs

IMPÔTS DIFFERES NON COURANTS (K€)	Différences temporaires	Reports déficitaires	Autres	Total
Situation au 31 mars 2022	80	-80		
Incidence résultat	-69	50		-19
Variations de périmètre				
Ecart de conversion				
Incidence OCI	19			19
Situation au 31 mars 2023	29	-29		

Au 31 mars 2023, le groupe a maintenu des impôts différés actifs sur les déficits de l'entité française à hauteur des différences temporaires taxables.

Les déficits fiscaux de TRONICS S.A. n'ont pas été activés en l'absence de visibilité quant à leur imputation intégrale sur des résultats futurs. Les déficits fiscaux de la filiale américaine n'ont pas non plus été activés compte tenu du projet de liquidation à la clôture de l'exercice.

Le montant des déficits fiscaux non activés s'élève en base à :

- 50.6 M€ au 31 mars 2023 et 50.7 M€ au 31 mars 2022 pour l'entité française
- 36.7 M€ (39.9 M\$) au 31 mars 2023 et 31.4 M€ (34.1 M\$) au 31 mars 2022 pour l'entité américaine

7.1.13 Fournisseurs, produits constatés d'avance et autres passifs

FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Dettes fournisseurs	1 332	860
Fournisseurs d'immobilisations	16	29
Avances reçues sur commandes	38	77
Dettes sociales	1 140	1 045
Dettes fiscales	169	339
Subventions		
Autres créditeurs		12
Produits constatés d'avance	533	512
TOTAL	3 228	2 874

Echéancement (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Inférieur à un an	3 228	2 874
Compris entre un et cinq ans		
Supérieur à cinq ans		
TOTAL	3 228	2 874

7.1.14 Instruments financiers

En K€	Catégories	31-mars-23		31 mars 2022	
		Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actifs					
Autres actifs financiers non courants	A	699	699	894	894
Clients et autres débiteurs	A	3 237	3 237	3 178	3 178
Autres actifs courants	A	68	68	432	432
Trésorerie et équivalent de trésorerie	A	137	137	1 045	1 045
Total		4 140	4 140	5 549	5 549
Passif					
Passifs financiers (part à plus et à moins d'un an)	B	19 977	19 977	20 006	20 006
Engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle	C	160	160	160	160
Fournisseurs et autres créditeurs	B	1 880	1 880	1 400	1 400
Autres passifs courants	B	1 347	1 347	1 474	1 474
Total		23 364	23 364	23 040	23 040

A - Actifs au coût amorti

B - Passifs évalués au coût amorti

C - Passifs en juste valeur par les capitaux propres

L'ensemble des actifs et des passifs sont des actifs et passifs évalués au coût amorti à l'exception de la trésorerie et de la dette relative à l'engagement de rachat des participations ne conférant pas le contrôle qui est évalué à la juste valeur.

7.2. Notes sur le compte de résultat

7.2.1 Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES (K€)	31 mars 2023		31 mars 2022	
Ventes de services	2 493	19 %	2 081	19 %
Ventes de produits finis	10 363	81 %	8 915	81 %
Chiffre d'affaires	12 857	100%	10 996	100%

7.2.2 Autres produits de l'activité

AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITE (K€)	31 mars 2023		31 mars 2022	
Crédit Impôt Recherche	259	44 %	133	25 %
Subventions		0 %	4	1 %
Variations de stocks de produits finis et encours	169	29 %	384	72 %
Autres produits	157	27 %	12	2 %
Autres produits de l'activité	585	100%	532	100%

Les subventions se ventilent comme suit :

SUBVENTIONS (K€)	Montant total subvention	31 mars 2023			Engagement de dépenses à la clôture
		Cash reçu période	Avancement projet à date	Produits comptabilisés	
Projet Trace	808		100%		
Projet Stars	886		100%		
Next4Mems	1 024	4	100%	-	
Projet Cocasse	299		100%		
Subventions	3 017			0	

7.2.3 Achats consommés

ACHATS CONSOMMES (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Achats de matières premières	-2 671	-2 287
Variations stocks de matières premières	-14	146
Achats d'études et prestations de services	-603	-659
Achats non stockés de matières premières et fournitures	-543	-488
Achats consommés	-3 831	-3 287

7.2.4 Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel se ventilent comme suit :

CHARGES DE PERSONNEL (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Rémunération du personnel	-4 188	-3 830
Charge IFRS 2 "paiement fondé sur des actions"		
Charges sociales	-1 571	-1 494
Reprise / Dotation nette pour engagement de retraite	-6	10
Charges de personnel	-5 764	-5 314

EFFECTIFS MOYENS	31 mars 2023	31 mars 2022
Direction	3	3
Ingénieurs	55	62
Techniciens & Opérateurs	46	45
Effectifs moyens	104	110

Paielements fondés sur des actions (IFRS 2)

Des options sur actions ont été attribuées aux dirigeants, à certains salariés clés, ainsi qu'aux membres du Directoire sous forme de Stock-Options (« Options »), Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »). Les options attribuées aux Etats-Unis permettent de souscrire à des actions de TRONICS MEMS.

Date de l'AG ou du Directoire ayant attribué les bons	Etats-Unis			
	21 mai 2012	31 janvier 2013	1 août 2013	1 janvier 2014
Prix d'exercice par action nouvelle souscrite	\$0.1870	\$0.1870	\$0.1870	\$0.1870
Vesting	20 mai 2016	30 janvier 2017	31 juillet 2017	31 décembre 2017
Durée de validité	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Nombre de bons en circulation au 31 mars 2022	25 000 options	70 000 options	0 option	60 000 options
Nombre de bons en circulation au 31 mars 2023	25 000 options	70 000 options	0 option	60 000 options

Il n'y a pas eu de mouvement sur les bons en circulation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Pour rappel, il n'existe plus de bons de souscription chez Tronic's Microsystems SA depuis l'exercice clos le 31 mars 2018.

7.2.5 Autres produits et charges opérationnels courants

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Plus ou moins values sur éléments d'actifs cédés	0	44
Autres produits	13	0
Autres produits opérationnels	13	44
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		-4
Autres charges	-48	-18
Autres charges opérationnelles	-48	-21

7.2.6 Autres produits et charges opérationnels non courants

Néant

7.2.7 Résultat financier

RESULTAT FINANCIER (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Autres produits financiers	1 831	1 502
Produits financiers	1 831	1 502
Coût de l'endettement financier net	-345	-528
Autres charges financières	-1 343	-1 085
Charges financières	-1 688	-1 613
Résultat financier	142	-111

7.2.8 Impôts sur les résultats

CHARGES D'IMPÔT (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Impôts exigibles		
Impôts différés		
CVAE	-61	-48
Charge d'impôt	-61	-48

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat consolidé et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

PREUVE D'IMPÔT (K€)	31 mars 2022	31 mars 2022
Résultat net	-5 211	-5 411
Impôts sur les bénéfices	-61	-48
Résultat avant impôt	-5 150	-5 363
Taux d'impôt théorique	0	0
Charge (= -) ou Produit (= +) d'impôt théorique	1 288	1 421
Déficit de l'exercice non activé	-1 186	-1 629
Impact des différences de taux	0	-264
Utilisation de déficits antérieurs		
Impact du changement de taux d'IS sur les ID	0	0
Crédit impôt recherche	65	35
Retraitements sans impact ID	-254	392
Différences permanentes		
Impôts non basés sur le résultat	-60	-47
Autres	87	43
Charge nette d'impôt	-61	-48

7.2.9 Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION (€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère (en K€)	-5 211	-5 411
Nombres d'actions en circulation	9 046 492	9 046 492
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	9 046 492	9 046 492
Nombre de bons attribués non encore exercés		
Résultat en euros par action	-0.58	-0.60
Résultat dilué en euros par action	-0.58	-0.60
Résultat dilué en euros par action	-0.58	-0.60

7.2.10 Information relative aux parties liées

Les parties liées avec lesquelles des transactions sont effectuées incluent les entreprises associées directement ou indirectement à TRONICS, et les entités qui détiennent directement ou indirectement une participation dans TRONICS.

Ces transactions sont effectuées aux conditions normales du marché.

L'ensemble de ces opérations a été recensé conformément à la norme IAS 24 et leur incidence sur les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2023 est la suivante par nature et par partie liée :

- Entre TDK, actionnaire, et TRONICS : réalisation de ventes et de travaux de développement par TRONICS, prêts et facturation d'intérêts
- Entre THALES, actionnaire, et TRONICS : réalisation de ventes et de travaux de développement par TRONICS au profit de THALES,
- Entre IXBLUE, actionnaire, et TRONICS : réalisation de ventes et de travaux de développement par TRONICS au profit de IXBLUE.

COMPTE DE RESULTATS (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Chiffre d'affaires (Thales)	2 326	2 540
Chiffre d'affaires (TDK)	-	91
Chiffre d'affaires (ixblue)	-	106
Autres achats et charges externes (Thalès)		
Autres achats et charges externes (TDK)	-28	-109
Interets (TDK)	-1 765	-738
Total	533	1 890

BILAN (K€)	31 mars 2023	31 mars 2022
Créances clients (Thales)	323	316
Créances clients (Invensense)		
Créances clients (TDK)		
Emprunts (TDK)	-17 600	-16 502
Dettes fournisseurs (TDK)		

7.2.11 Rémunération des dirigeants

Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée par TRONICS aux membres du Directoire au titre de l'exercice.

Ces montants n'intègrent pas de rémunération différée ou tout autre engagement de rémunération.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS (€)	Total au 31 mars 2023	Rémunérations dues au titre de l'exercice (1)	Rémunération en actions, options, etc...(2)	Total au 31 mars 2022	Rémunérations dues au titre de	Rémunération en actions, options,
Antoine Filipe	112 529	112 529		111 994	111 994	
Julien Bon	122 478	122 478		117 945	117 945	
Rémunération des dirigeants	235 008	235 008		229 939	229 939	

- (1) Inclut les salaires bruts, rémunérations, primes, intéressement, participation, et avantages en nature dues au titre de l'exercice.
- (2) Ce montant correspond à la charge annuelle IFRS2 liée aux attributions de bons de souscription d'options (stock-options).

Julien Bon a conclu un contrat de management avec la Société. Ce contrat a été initialement conclu pour la durée du mandat du Directoire restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire tenu courant 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 31 mars 2019. Un avenant a été conclu en date du 30 septembre 2019 prorogeant la durée dudit contrat de management pour la durée renouvelée du mandat de Président du Directoire de M. Julien BON, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire tenu courant 2025 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 31 mars 2025. Les spécificités en matière de rupture sont les suivantes :

- Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction : hormis les cas de révocations motivées par une faute lourde telle que cette notion est appréciée par la chambre sociale de la Cour de cassation, Julien Bon percevra en cas de révocation de son mandat, une indemnité compensatrice équivalente à cinq (5) mois de sa rémunération fixe, telle que celle-ci s'établira au jour de la décision de révocation prise par le conseil de surveillance ou l'assemblée générale des actionnaires de la Société.
- Indemnités relatives à une clause de non-concurrence : hormis les cas de révocations motivées par une faute lourde telle que cette notion est appréciée par la chambre sociale de la Cour de cassation ou de démission, la Société s'est engagée à verser à Julien Bon, en contrepartie de son engagement de non-concurrence, une indemnité compensatrice, versée mensuellement, égale à 50% de la moyenne mensuelle de sa rémunération fixe perçue au cours des douze (12) derniers mois au sein de la Société.
- Mutuelle.

En cas d'absence pour maladie ou accident du travail, le Groupe s'est engagé par un avenant au contrat de management à maintenir les appointements à taux plein pendant les 6 premiers mois et à taux réduit les mois suivants.

7.2.12 Honoraires des commissaires aux comptes

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (en K€)	31 Mars 2023	31 Mars 2022
Honoraires relatifs à la certification des comptes	105	69
Honoraires relatifs aux diligences directement liées	2	2
Honoraires des commissaires aux comptes	107	71

8 ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS FINANCIERS (En K€)	Note	31 mars 2023	31 mars 2022
<u>Engagements donnés</u>			
Clause de retour à meilleure fortune	[A]		568
Bail commercial			
Engagements donnés			568
<u>Engagements reçus</u>			
Engagements reçus			
Engagements nets			568
<u>Valeur des immobilisations données en garanties</u>			

[A] Le projet CAPAM, dont l'échec a été constaté en 2013, bénéficiait d'une avance conditionnée de la part de la BPI. En conséquence du constat d'échec, le Groupe n'a pas à rembourser cette avance. Cet abandon est néanmoins accompagné d'une clause de retour à meilleure fortune valable jusqu'en décembre 2022 dans l'hypothèse où le groupe réaliserait des ventes de produits sous-jacents. A ce jour, cet engagement constitue uniquement un passif éventuel et aucune dette n'est constatée à ce titre, le groupe estimant qu'aucune vente éligible ne sera réalisée.

9 RISQUES

9.1 Risque de liquidité

A l'origine, la Société a financé sa croissance par des augmentations de capital, l'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation, le remboursement de créances de Crédit Impôt Recherche et le recours à des financements à court, moyen et long terme (bancaires, affacturage, ...). Depuis la prise de contrôle par TDK Electronics AG, elle est financée par des avances et prêts à court terme de son actionnaire majoritaire

La dette financière du Groupe à moins d'un an s'élève à 20 145 K€, principalement composée des prêts de son actionnaire majoritaire. Le Groupe n'est pas en mesure de rembourser cette dette à échéance mais n'anticipe cependant pas de risque de liquidité au cours des 6 prochains mois compte tenu de la trésorerie disponible à la clôture et de la lettre de soutien reçue de son actionnaire majoritaire en date du 15 septembre 2021 par laquelle il s'engage, tant que la Société reste au sein du groupe TDK, à la soutenir financièrement soit en étendant les échéances des prêts en cours, en accordant de nouveaux prêts ou par voie d'augmentation de capital. Cet engagement financier a vocation à assurer l'arrêté des comptes selon le principe de la continuité d'exploitation jusqu'aux comptes intérimaires du semestre clos le 30 septembre 2023.

La société n'est astreinte à aucun covenant bancaire.

9.2 Risque de crédit

Le risque de crédit et/ou de contrepartie correspond au risque qu'une partie à un contrat avec le Groupe manque à ses obligations contractuelles entraînant une perte financière pour le Groupe.

Les instruments financiers sur lesquels le Groupe encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients et la trésorerie.

En ce qui concerne les créances clients, le Groupe évalue régulièrement le risque de crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Si le Groupe compte parmi ses clients de grandes sociétés européennes, américaines, japonaises et chinoises, il est également amené à travailler pour le compte de sociétés de plus petite taille, et compte notamment parmi ses clients plusieurs sociétés start-up à divers stades de maturité qui pourraient rencontrer des difficultés économiques à l'avenir. Si le Groupe n'a pas subi à ce jour de pertes significatives résultant de défaillances clients et s'il estime ne pas être confronté à un risque de recouvrement majeur, il ne peut donc toutefois exclure totalement ce risque à l'avenir. Le Groupe a mis en place une politique de gestion de trésorerie ayant pour objectif de limiter les placements financiers en euros, à court terme et à faible risque, sous forme notamment de comptes à terme à taux fixe en euros.

9.3 Risque de change

Le Groupe effectue notamment des transactions en dollar américain (USD) via la filiale aux Etats-Unis et des prêts de l'actionnaire majoritaire. La position nette de change du groupe sur les devises au 31 mars 2023 s'établit de la façon suivante :

Au 31 mars 2023 (en milliers d'euros)	Actifs (a)	Passifs (b)	Engagements en devises (c)	Position nette avant couverture (d) = (a) - (b) +/- (c)	Instruments financiers de couverture (e)	Position nette après couverture (f) = (d) - (e)
USD	1 651	164	0	1 487	-345	1 832
Total	1 651	164	0	1 487	-345	1 832

Sur la base des comptes consolidés du groupe au 31 mars 2023 une variation de 10% de l'euro face au dollar américain entraînerait les conséquences suivantes sur le résultat avant impôts et sur les capitaux propres avant impôts du groupe :

Au 31 mars 2023 (en milliers d'euros)	Impacts sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôt	
	Hausse de 10%	Baisse de 10%	Hausse de 10%	Baisse de 10%
Impacts de la consolidation de Tronics MEMS	526	-643	86	-105
Impacts de la position USD bilancielle nette	-153	187	-153	187
Total	373	-455	-67	82

La sensibilité du groupe au risque de change provient principalement de la consolidation de la filiale américaine.

Pour faire face à son exposition à la variation du dollar américain de sa filiale américaine, le groupe a signé des contrats de couverture de change avec TDK Electronics AG en décembre 2021. A la clôture de l'exercice, le montant du contrat en cours est de 19 200 K\$.

Il ne peut être donné aucune garantie sur le fait que la politique suivie par le groupe lui permettra de ne pas subir de pertes du fait des risques de change.



KPMG SA
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

TRONIC'S MICROSYSTEMS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2023
TRONIC'S MICROSYSTEMS
98 rue du Pré de l'Horme - 38920 Crolles

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

TRONIC'S MICROSYSTEMS

98 rue du Pré de l'Horme - 38920 Crolles

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2023

À l'assemblée générale de la société TRONIC'S MICROSYSTEMS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société TRONIC'S MICROSYSTEMS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La note 4.15 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » des notes annexes aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation du chiffre d'affaires, notamment en ce qui concerne les contrats à long terme pour lesquels le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement. La détermination de l'avancement dépend des estimations à terminaison réalisées sous le contrôle de la direction.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison des contrats à l'avancement, à revoir les calculs effectués et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

TRONIC'S MICROSYSTEMS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 mars 2023



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Meylan, le 7 juillet 2023

KPMG SA

Jean-Marc Baumann

Associé



KPMG SA
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

TRONIC'S MICROSYSTEMS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023
TRONIC'S MICROSYSTEMS
98 rue du Pré de l'Horme - 38920 Crolles

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

TRONIC'S MICROSYSTEMS

98 rue du Pré de l'Horme - 38920 Crolles

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2023

À l'assemblée générale de la société TRONIC'S MICROSYSTEMS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TRONIC'S MICROSYSTEMS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

La note "Règles et méthodes comptables - Informations générales complémentaires" de l'annexe des comptes expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires à l'avancement. La détermination de l'avancement dépend des estimations à terminaison réalisées sous le contrôle de la direction.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison des contrats à l'avancement, à vérifier les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 7 juillet 2023

KPMG SA

Jean-
Marc
Baumann

Signature
numérique de
Jean-Marc
Baumann
Date : 2023.07.07
17:16:18 +02'00'

Jean-Marc Baumann

Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2023 12			Exercice N-1 31/03/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 329 646	1 242 103	87 542	158 654	71 112	44.82
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	36 300	36 300				
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	8 728 930	6 077 346	2 651 583	1 911 975	739 608	38.68
	Autres immobilisations corporelles	2 564 034	1 954 997	609 036	361 907	247 129	68.29
	Immobilisations en cours	145 669		145 669	548 291	402 622	73.43
	Avances et acomptes	5 758		5 758		5 758	
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	5 096 831	5 096 831				
	Créances rattachées à des participations	34 757 473	30 550 163	4 207 310	15 903 794	11 696 484	73.55
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	133 100		133 100	126 872	6 228	4.91
	Total II	52 797 739	44 957 741	7 839 998	19 011 492	11 171 495	58.76
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	3 386 915	426 820	2 960 095	3 164 208	204 113	6.45
	En-cours de production de biens	1 076 665	44 479	1 032 186	874 599	157 587	18.02
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	346 233		346 233	376 341	30 109	8.00
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	2 843 216		2 843 216	2 595 173	248 043	9.56
	Autres créances	1 080 044		1 080 044	1 689 206	609 162	36.06
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	136 541		136 541	1 044 513	907 972	86.93
	Charges constatées d'avance (3)	171 992		171 992	144 153	27 840	19.31
	Total III	9 041 607	471 299	8 570 307	9 888 193	1 317 886	13.33
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Comptes de Régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)	184 395		184 395	405 923	221 528	54.57
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		62 023 741	45 429 040	16 594 700	29 305 609	12 710 909	43.37

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

4 207 310

565 631

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/03/2023 12	31/03/2022 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 9 046 492)	9 046 492	9 046 492	23 326 098	100.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		23 326 098		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	42 888	42 888		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	58 832	58 832		
Report à nouveau	396 050	20 723 515	20 327 465	98.09	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		15 734 525	2 998 633	12 735 892	424.72
Subventions d'investissement		177 843	192 267	14 424	7.50
Provisions réglementées					
Total I		6 804 520	8 944 430	15 748 949	176.08
AUTRES FONDS PROPRES					
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées	219 669	1 065 669	846 000	79.39
Total II		219 669	1 065 669	846 000	79.39
PROVISIONS					
	Provisions pour risques	1 151	1 025	126	12.29
	Provisions pour charges	39 599	51 821	12 222	23.59
	Total III	40 750	52 846	12 096	22.89
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		240 000	240 000	100.00
	Concours bancaires courants	0		0	
	Emprunts et dettes financières diverses	18 241 216	14 992 081	3 249 135	21.67
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 335 078	869 043	466 035	53.63
	Dettes fiscales et sociales	1 342 043	1 211 743	130 301	10.75
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 836	28 595	12 759	44.62	
Autres dettes	44 187	76 893	32 706	42.53	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	533 858	512 381	21 477	4.19
	Total IV	21 512 218	17 930 736	3 581 482	19.97
	Ecarts de conversion passif (V)	1 626 583	1 311 928	314 655	23.98
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	16 594 700	29 305 609	12 710 909	43.37

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2023 12			Exercice N-1 31/03/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	7 063 100	3 299 912	10 363 012	8 915 225		1 447 787	16.24
Production vendue de services	1 838 032	853 923	2 691 956	1 943 683		748 273	38.50
Chiffre d'affaires NET	8 901 132	4 153 836	13 054 968	10 858 908		2 196 060	20.22
Production stockée			151 078	337 879		186 801	55.29
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			14 000	9 156		4 844	52.91
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			64 963	37 651		27 312	72.54
Autres produits			18 746	11 785		6 962	59.07
Total des Produits d'exploitation (I)			13 303 755	11 255 378		2 048 377	18.20
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 486 003	2 200 971		285 032	12.95
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			14 189	143 883		158 071	109.86
Autres achats et charges externes *			3 117 940	3 025 504		92 436	3.06
Impôts, taxes et versements assimilés			220 736	204 318		16 418	8.04
Salaires et traitements			4 213 147	3 839 941		373 206	9.72
Charges sociales			1 570 665	1 493 774		76 891	5.15
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			539 893	526 248		13 644	2.59
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			213 524	99 415		114 109	114.78
Dotations aux provisions							
Autres charges			860	32 084		31 225	97.32
Total des Charges d'exploitation (II)			12 376 955	11 278 373		1 098 582	9.74
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			926 800	22 995		949 795	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/03/2023	31/03/2022	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 105 805	702 961	2 402 844	341.82
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	125	65	60	92.31
Différences positives de change	243 232	2 166	241 066	NS
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	538		538	
Total V	3 349 700	705 192	2 644 508	375.01
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 980 001	2 176 032	13 803 969	634.36
Intérêts et charges assimilées (4)	4 324 873	964 845	3 360 027	348.25
Différences négatives de change	5 520	857 510	851 990	99.36
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	20 310 394	3 998 388	16 312 006	407.96
2. Résultat financier (V-VI)	16 960 694	3 293 196	13 667 498	415.02
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	16 033 894	3 316 191	12 717 703	383.50
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 385	124	13 261	NS
Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 574	207 946	193 372	92.99
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	12 222	41 627	29 405	70.64
Total VII	40 181	249 697	209 516	83.91
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		60 602	60 602	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 566	3 566	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		900	900	100.00
Total VIII		65 068	65 068	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	40 181	184 629	144 448	78.24
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	259 188	132 929	126 259	94.98
Total des produits (I+III+V+VII)	16 693 636	12 210 267	4 483 369	36.72
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	32 428 161	15 208 900	17 219 261	113.22
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	15 734 525	2 998 633	12 735 892	424.72

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées

2 794 104 542 123

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 16 594 700.12 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 13 054 968.07 Euros et dégageant un déficit de 15 734 525.29-Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Forte augmentation de l'activité manufacturing et engineering :

Sur cette année fiscale, Tronic's Microsystems SA a réalisé un chiffre d'affaires de 13.05 M EUR contre 10.86 M EUR sur l'année fiscale précédente, soit une augmentation globale de 20%.

Les revenus liés aux activités manufacturing s'élèvent à 10.3 M EUR, en augmentation de 16 % par rapport à l'exercice précédent et représentent 79 % du chiffre d'affaires total.

Les activités engineering , dédiées au développement et à l'industrialisation des futurs produits MEMS sur-mesure, s'élèvent à 2.6 M EUR en augmentation de 38.5 % par rapport à l'exercice précédent.

Restructuration des opérations du Groupe aux États-Unis :

Le conseil de surveillance de Tronics Microsystems SA a autorisé en date du 28 mars 2023 la liquidation de la filiale Tronics Mems Inc.

Cette décision a pour objectif d'améliorer la rentabilité opérationnelle du groupe Tronics et de recentrer son activité.

Cette décision ainsi que la signature de contrat de cession des actifs de Tronics Mems en mai 2023 (voir rubrique événements significatifs postérieur à la clôture) ont conduit à la dépréciation du prêt accordé par Tronics Microsystems SA à Tronics Mems pour un montant de 15.9 M EUR sur cet exercice.

Au 31 mars 2023, la valeur nette comptable de ce prêt s'élève à 4.2 M EUR.

La liquidation de la filiale interviendra de manière effective sur l'exercice 2024 (clos le 31 mars 2024).

Couverture de change :

Au cours de l'exercice, Tronic's Microsystems SA a signé des contrats de couverture de change avec TDK Electronics AG successifs afin de couvrir son exposition à la variation du Dollars américain pour les prêts consentis à sa filiale Tronics Mems en USD.

Sur cet exercice, ces opérations de couverture ont entraîné une perte nette de 2.7 M EUR, compte tenu des variations importantes du cours euros-dollars.

Un contrat est en cours au 31.03.2023 avec une date de maturité au 20 avril 2023. Compte tenu de la liquidation de Tronics Mems, ce contrat n'a pas été reconduit.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Contrat de cashpooling :

Sur cet exercice fiscal, la société Tronic's Microsystems SA a signé un contrat de cashpooling avec son actionnaire principal TDK Electronics AG pour faciliter et optimiser la gestion de la trésorerie à court terme.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Vente des équipements de Tronics MEMS :

Le conseil de surveillance de Tronics a autorisé le 17 mai 2023 la signature d'un contrat de rachat d'actifs portant sur les immobilisations de son usine située à Dallas.

Le nouveau propriétaire a également repris les obligations liées au bail de l'usine et a racheté le stock de matières premières.

L'effet de cette vente permettra un remboursement partiel du prêt intra-groupe accordé par Tronics Microsystems SA à sa filiale américaine Tronics Mems Inc

La date effective de transfert de propriété de ses actifs est intervenue le 18 mai 2023.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Prise en compte du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires "Production" est comptabilisé à la livraison des produits.

Le chiffre d'affaires "Services" correspond à des projets de développement de nouveaux produits pour des applications spécifiques de nos clients. Ce chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement.

Financement de la société :

A l'origine, la société a financé sa croissance par des augmentations de capital, l'obtention de subventions et aides publiques à l'innovation, le remboursement du Crédit Impôt recherche.

Depuis la prise de contrôle par la société TDK Electronics AG, Tronic's Microsystems SA est financée par des avances et prêts à court terme de son actionnaire majoritaire.

La dette financière de la société à moins d'un an s'élève à 17.6 Millions d'Euros, principalement composée des prêts de son actionnaire majoritaire.

La société n'est pas en mesure de rembourser cette dette à échéance mais n'anticipe cependant pas de risque de liquidité au cours des 6 prochains mois compte tenu de la trésorerie disponible à la clôture et de la lettre de soutien reçue de son actionnaire majoritaire en date du **15/09/2021** par laquelle, il s'engage tant que la Société reste au sein du groupe TDK, à la soutenir financièrement soit en étendant les échéances des prêts en cours, en accordant de nouveaux prêts ou par voie d'augmentation de capital. cet engagement est valable jusqu'au **30/09/2023**.

La société n'est astreinte à aucun covenant bancaire.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	1 329 646	
Terrains	36 300		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 679 329		1 051 001
Installations générales agencements aménagements divers	1 209 759		135 390
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	961 562		269 127
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	548 291		479 527
Avances et acomptes			5 758
TOTAL	10 435 241		1 940 803
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	35 571 038		4 283 266
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	126 872		6 228
TOTAL	35 697 909		4 289 494
TOTAL GENERAL	47 462 796		6 230 297

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		1 329 646	1 329 646
Terrains			36 300	36 300
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		1 400	8 728 930	8 728 930
Installations générales agencements aménagements divers			1 345 149	1 345 149
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		11 804	1 218 885	1 218 885
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	882 149	0	145 669	145 669
Avances et acomptes			5 758	5 758
TOTAL	882 149	13 205	11 480 690	11 480 690
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations			39 854 304	39 854 304
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières			133 100	133 100
TOTAL			39 987 403	39 987 403
TOTAL GENERAL	882 149	13 205	52 797 739	52 797 739

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 170 992	71 112		1 242 103
Terrains	36 300			36 300
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	5 767 351	311 393	1 400	6 077 344
Installations générales agencements aménagements divers	1 053 770	37 271		1 091 041
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	755 644	120 117	11 804	863 956
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	7 613 065	468 781	13 204	8 068 642
TOTAL GENERAL	8 784 057	539 893	13 204	9 310 745

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL	71 112				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.	311 393				
Instal.générales agenc.aménag.divers	37 271				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	120 117				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	468 781				
TOTAL GENERAL	539 893				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	900				900
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change	125	251	125		251
Pensions et obligations similaires	51 821		12 222		39 599
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL	52 846	251	12 347		40 750

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations incorporelles					
Sur immobilisations corporelles					
Sur titres mises en équivalence					
Sur titres de participation	5 096 831				5 096 831
Sur autres immobilisations financières	14 570 413	15 979 750	0		30 550 163
Sur stocks et en cours	257 775	213 524	0		471 299
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL	19 925 019	16 193 274			36 118 293
TOTAL GENERAL	19 977 865	16 193 525	12 347		36 159 043

Dont dotations et reprises					
d'exploitation		213 524			
financières		15 980 001	125		
exceptionnelles			12 222		

Les titres de participation avec la filiale Tronics MEMS sont déjà dépréciés en totalité à l'ouverture de l'exercice.

Les prêts accordés à la filiale tronics MEMS ont été dépréciés sur cet exercice comptable pour un montant de 15 979 750 €.

L'évaluation des titres Tronics MEMS et les créances rattachées s'est faite notamment sur la base d'une projection des flux futurs de trésorerie de l'entité, actualisée à un taux WACC estimée de 14%. Si ce taux WACC venait à varier de + ou - 0.5 %, le montant de la provision augmenterait ou diminuerait de + ou - 1 million d'euros.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	34 757 473	34 757 473	
Prêts			
Autres immobilisations financières	133 100	0	133 100
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2 843 216	2 843 216	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 190	1 190	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 871	8 871	
Impôts sur les bénéfices	965 041	399 410	565 631
Taxe sur la valeur ajoutée	94 010	94 010	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	195 076	195 076	
Charges constatées d'avance	171 992	171 992	
TOTAL	39 169 969	38 471 238	698 731
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	0	0		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	17 613 365	17 613 365		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 335 078	1 335 078		
Personnel et comptes rattachés	661 513	661 513		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	488 092	488 092		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	67 136	67 136		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	125 302	125 302		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 836	15 836		
Groupe et associés	627 851	627 851		
Autres dettes	44 187	44 187		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	533 858	533 858		
TOTAL	21 512 218	21 512 218		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 900 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	1.0000	3 685 608	5 360 884		9 046 492

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Les frais de recherche et développement ne remplissant pas les critères d'activation sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

Le montant des charges directes de recherche et développement sur cet exercice fiscal s'élève à 1 252 k€ contre 1 883 k€ (N-1)

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels	618 666	33.33
Brevet ABSYS	150 000	12.50
Brevet THALES (60 980 + 100 000)	160 980	8.33
Licence CEA	400 000	8.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencement du terrain	Linéaire	10 ans
Matériels en Salle	Linéaire	7 et 15 ans
Equipements de test	Linéaire	8 ans
Salle blanche	Linéaire	10 ans
Aménagement des constructions	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en devises

(PCG Art. 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	204 778
Autres créances	15 871
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	220 649

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

	Montant
Créances clients et comptes rattachés :	
Factures à établir sur créances clients	204 778
Autres créances :	
Subvention ANRT et divers	15 871
Total	220 649

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	14 633
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	475 172
Dettes fiscales et sociales	1 021 803
Autres dettes	38 280
Total	1 549 888

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Détail des charges à payer

	Montant
Emprunts et dettes financières :	
Intérêts courus sur Avances Remboursables	9 660
Intérêts courus sur emprunt TDK	3 705
Intérêts courus sur compte cashpooling	1 268
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés :	
Provision sur factures non parvenues pour achats et services	475 171
Dettes fiscales et sociales :	
Provision pour congés à payer et autres rémunérations	661 513
Provision pour charges sur congés à payer et autres rémunéra	244 879
Provision pour Impôts et taxes à payer (CET, TF, TA...)	115 412
Autres dettes :	
Avoirs à établir sur créances clients	38 280
Total	1 549 888

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	171 992
Total	171 992
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	533 858
Total	533 858

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Déplacements	14 684		
Contrats de maintenance salle blanche	30 141		
Contrats de maintenance informatique	47 654		
Assurances	25 089		
Honoraires	13 205		
Publicités	23 195		
Cotisations	18 024		
Total	171 992		

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Projets clients : production et services	533 858		
Total	533 858		

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art. 946-66 et 947-76)

Nature des écarts	Montant actif	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif
Immobilisations financières				1 586 620
Dettes financières				39 963
Dettes d'exploitation	251		251	
Total	251		251	1 626 583

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances rattachées à des participations		4 207 310	
Emprunts et dettes financières diverses		17 600 000	

Créances rattachées à des participations :

Sur cet exercice fiscal; Tronic's Microsystems SA a consenti un total de 2.3M USD de prêts en compte courant à sa filiale TRONICS MEMS basée aux Etats Unis.

La valeur brute des prêts consentis et intérêts dus à Tronics MEMS s'élève au 31.03.2023 à 37.8 M USD soit 34.7 M EUR.

Un total de 30.6 M EUR de dépréciation des prêts est constaté au 31.03.2023 dont 14.6 M EUR sur les exercices précédents et une dotation complémentaire sur cet exercice de 16 M EUR.

Emprunts et dettes financières diverses :

Au 31.03.2023, un emprunt de 17.6 M EUR est en cours auprès de la société TDK Electronics AG avec une date de remboursement contractuelle prévue le 29.09.2023.

Subventions d'équipement

La société Tronic's Microsystems SA avait reçu sur l'exercice fiscal 2021 des Certificats d' Economies d'Energies (CEE) de la part de l'ETAT suit à un investissement important générateur d'économie d'énergie.

La société avait cédé ses certificats et avait encaissé la somme de 216 687 Euros.

Ce produit a été traité comme une subvention d'équipement.

Cette subvention d'équipement est reprise dans le résultat au rythme des amortissements qu'il finance soit sur 15 ans à compter du 23/07/2020.

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	8 944 430
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	8 944 430
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	8 944 430
Variation en cours d'exercice	
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement	14 424-
Autres variations	15 734 525-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	6 804 519-
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	15 748 949-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	15 748 949-

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Production vendue de biens	10 363 012
Production de services	2 553 550
Produits annexes	138 406
Total	13 054 968

Répartition par secteur géographique	Montant
France	8 901 132
Export et UE	4 153 836
Total	13 054 968

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Aucun membre du conseil de surveillance n'a touché de rémunération au titre de leur mandat.

La rémunération des dirigeants s'élève à un montant de 236 k€ pour l'exercice comptable.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

L'effectif moyen de Tronic's Microsystems au 31.03.2023 est de 95 salariés

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	20 310 394	3 349 700
Dont entreprises liées	20 202 693	2 794 104

Charges et produits d'exploitations concernant les sociétés liées :

- Charges d'exploitations : 12 376 955 EUR
dont sociétés liées : 32 110 EUR
- Produits d'exploitations : 13 303 755 EUR
dont sociétés liées : 60 061 EUR

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 106 644 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 95 000 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 11 644 euros

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		1 791 810
Bail commercial	1 431 513	
C Pro location photocopieurs	19 455	
Intérêts emprunt Groupe TDK	340 842	
Total (1)		1 791 810
(1) Dont concernant les autres entreprises liées		340 842

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une reprise sur provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	4 620
55 à 59 ans	6 à 10 ans	10 664
45 à 54 ans	11 à 20 ans	23 261
35 à 44 ans	21 à 30 ans	983
moins de 35 ans	plus de 30 ans	71
Engagement total		39 599

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- revalorisation annuelle des salaires de 2.0 %
- turn over entre 9 et 19 %
- taux d'actualisation de 4.35 %
- taux de charges sociales de 42 % (cadres) et 34 % (non cadres)
- table de survie INSEE F2018-2020

L'évaluation des engagements est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la norme IFRS / IAS19 et à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003.

Chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire des droits à prestations.

L'entreprise affecte ces droits à prestations en fonction des périodes de service en suivant la formule des prestations du régime.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			39 599
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour			

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Provisions réglementées :	
- Reprise sur provision Avance remboursable	77 925
Total des accroissements	77 925
Allègements	
Autres :	
- Intérêts courus sur Avance remboursable	24 794
- Effort construction 31/03/23	4 450
- Ecart de conversion Passif	406 646
Total des allègements	435 890

Taux d'imposition :

Le taux d'imposition calculé pour les allègements d'impôts est de 25 %.
(taux attendu d'IS à long terme en France)

Crédits d'impôts :

Sur cet exercice comptable, il a été constaté un crédit d'impôt Recherche de 259 k€

Déficits reportables :

Le total des déficits reportables de Tronic's Microsystems SA s'élève à un total de 50 642 818 EUR au 31.03.2023 après prise en compte du bénéfice fiscal de 2023 de 77 128 EUR.

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Page : 35

[illegible]

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Pénalités perçues sur ventes	13 385	77110000
- Produit de cession d'élément actif cédés	150	77520000
- Quote part subvention viré au résultat	14 424	77700000
- Reprise sur provision pour fin carrière	12 222	78750000
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
-		
Total	40 181	

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Refacturation de frais	53 518
Avantages en nature	11 445
Total	64 963

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Participation des salariés

Aucune provision pour participation aux résultats n'a été constatée au 31.03.2023.

Le 23/06/2023
BON Julien Président du Directoire



KPMG SA
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

TRONIC'S MICROSYSTEMS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023

TRONIC'S MICROSYSTEMS

98 rue du Pré de l'Horme - 38920 Crolles

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

TRONIC'S MICROSYSTEMS

98 rue du Pré de l'Horme - 38920 Crolles

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023

À l'assemblée générale de la société TRONIC'S MICROSYSTEMS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Prêt accordé de 17 600 000 € (n° 2K1000247) par TDK Electronics AG à Tronic's Microsystems S.A.

- Entité concernée : TDK Electronics AG représentée par Peter Balzer.
- Nature et objet : Un prêt de 17.600.000 € a été accordé par la TDK Electronics AG à Tronic's Microsystems en date du 27 décembre 2022.



- Modalités : Le prêt a été accordé moyennant un taux fixe de 2,67800 % (taux EUR LIBOR à 3 mois (avec un minimum de 0,00% + 0,55%)) pour une durée de 3 mois soit avec une échéance au 29 mars 2023.
- Intérêt pour la société : L'octroi de prêts vise à répondre au plan de développement de la société et de sa filiale américaine TRONICS MEMS INC. et à leurs besoins de trésorerie corrélatifs.

Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance du 5 décembre 2022.

Avenant N°1 (n° 2K1000138) au Prêt accordé de 17 600 000 € (n° 2K1000247) par TDK Electronics AG à Tronic's Microsystems S.A.

- Entité concernée : TDK Electronics AG représentée par Peter Balzer.
- Nature et objet : Renouvellement à compter du 29 mars 2023 pour une durée de 6 mois du prêt de 17 600 000 Euros accordé par la TDK Electronics AG à Tronic's Microsystems en date du 27 décembre 2022.
- Modalités : Le prêt a été accordé moyennant un taux fixe de 3.78900 % (taux 6M EURIBOR à 1 mois + 0.55%) pour une durée de 6 mois soit avec une échéance au 29 septembre 2023.
- Intérêt pour la société : L'octroi de prêts vise à répondre au plan de développement de la société et à ses besoins de trésorerie corrélatifs.
- Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance du 28 mars 2023.

Contrat de fourniture d'un système informatique centralisé de gestion des investissements

- Entité concernée : TDK (ZHUHAI) CO., LTD représentée par Peter Balzer.
- Nature et objet : Fourniture et mise à jour d'une plateforme de validation des investissements incluant un workflow d'approbation des investissements.
- Modalités : Le contrat inclus des frais d'implémentation pour un montant de 8 226,17 € et un cout annuel de maintenance de 4 361 €.
- Intérêt pour la société : répondre d'une manière standardisée aux demandes de groupe TDK de suivi des investissements réalisés par Tronic's Microsystems SA.
- Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance du 17 juin 2022.

Avenant à l'accord de distribution entre TDK Electronics Inc, Tronic's Microsystems SA et Tronics Mems Inc

- Entité concernée : TDK Electronics Inc, représentée par Peter Balzer.
- Nature et objet : Avenant à l'accord de distribution (commercialisation et vente) des produits de Tronics Mems Inc par TDK Electronics Inc.

TRONIC'S MICROSYSTEMS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2023



- Modalités : Paiement par Tronics Mems d'une contribution de 10% des ventes réalisées via TDK Electronics Inc, pour un montant maximum de 1.M d'€ par an sur la période entre le 1 avril 2022 et le 31 mars 2023 pour les prestations de vente et de commercialisation réalisées par TDK Electronics Inc.
- Intérêt pour la société : Ce contrat permet à Tronics Mems Inc de bénéficier du réseau de distribution et de la force de vente du groupe TDK.
- Cet avenant a été autorisé par le conseil de surveillance du 17 juin 2022.

Avenant N°1 (n° 2K2000139) au prêt accordé de 14.700.000 € (n° 2K1000246) par TDK Electronics AG à Tronic's Microsystems S.A.

- Entité concernée : TDK Electronics AG représentée par Peter Balzer.
- Nature et objet : Renouvellement à compter du 27 juin 2022 pour une durée de 3 mois du prêt de 14 700 000 euros accordé par la TDK Electronics AG à Tronic's Microsystems en date du 1er décembre 2021.
- Modalités : Le prêt a été accordé moyennant un taux fixe de 0,5500% l'an (3M EUR LIBOR (avec un minimum de 0,00%) + 0,55%) pour une durée de 3 mois soit avec une échéance au 28 septembre 2022.
- Intérêt pour la société : L'octroi de prêts vise à répondre au plan de développement de la société et à ses besoins de trésorerie corrélatifs.
- Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance du 17 juin 2022.

Avenant N°2 (n° 2K200191) au prêt accordé de 14.700.000 € (n° 2K1000246) par TDK Electronics AG à Tronic's Microsystems S.A.

- Entité concernée : TDK Electronics AG représentée par Peter Balzer.
- Nature et objet : Renouvellement à compter du 26 septembre 2022 pour une durée de 3 mois du prêt de 14 700 000 Euros accordé par la TDK Electronics AG à Tronic's Microsystems en date du 1er décembre 2021.
- Modalités : Le prêt a été accordé moyennant un taux fixe 1,718 % l'an (3M EURIBOR + 0,55%) pour une durée de 3 mois soit avec une échéance au 29 décembre 2022.
- Intérêt pour la société : L'octroi de prêts vise à répondre au plan de développement de la société et à ses besoins de trésorerie corrélatifs.
- Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance du 17 juin 2022.

TRONIC'S MICROSYSTEMS



CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Accord de distribution entre TDK Corporation et Tronic's Microsystems S.A. entré en vigueur le 1^{er} avril 2019

- Entité concernée : TDK Corporation détenant 100 % du capital social de TDK Electronics AG représentée par Peter Balzer
- Nature et objet : Accord de distribution entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 conclu entre TDK Corporation et Tronic's Microsystems S.A.
- Modalités : Aucun impact sur l'exercice clos le 31 mars 2023.
- Intérêts pour la société : Ce contrat prolonge les relations commerciales actuelles entre TDK Corporation et la Société, et sécurise les termes de ces relations, qui portent sur la distribution des capteurs inertiels de Tronic's par TDK Corporation.

Cette convention a été réexaminée par votre conseil de surveillance du 14 juin 2023.

Avenant à l'accord de concession de licence de brevet et de communication de savoir-faire

- Entité concernée : Thales Avionics S.A.S. représentée par M. Marc Duval Destin
- Nature et objet : Avenant à l'accord de concession de licence de brevet et de communication de savoir-faire conclu entre Thales Avionics et la Société en date du 27 décembre 2016.
- Modalités : Cette convention n'a donné lieu à aucune facturation au titre de l'exercice 2023.
- Intérêt pour la société : Ce contrat renouvelle la concession par Thales Avionics à la Société d'une licence personnelle relative à l'exploitation par la Société de certains brevets et sécurise les termes de cette concession, permettant la réalisation de produits innovants.

Cette convention a été réexaminée par votre conseil de surveillance du 14 juin 2023.

Pacte d'actionnaires

- Entité concernée : Thales Avionics S.A.S. représentée par M. Marc Duval Destin et TDK Electronics AG représenté par M. Peter Balzer.
- Nature, objet et modalités : Conclusion d'un pacte d'actionnaires le 29 décembre 2016 relatif à Tronic's Microsystems, entre Thales Avionics S.A.S et TDK Electronics AG, anciennement EPCOS AG.
- Intérêt pour la société : Le pacte d'actionnaires conclu entre les parties organise les droits et obligations des actionnaires de Tronic's Microsystems.

TRONIC'S MICROSYSTEMS



Cette convention a été réexaminée par votre conseil de surveillance du 14 juin 2023.

Contrat et avenants au contrat de management avec le président du directoire

- Personne concernée : M. Julien Bon
- Nature et objet : après la nomination de M. Julien Bon au poste de président du directoire, la société a conclu avec lui un contrat de management ayant pour objet de définir les modalités d'exercice du mandat de président du directoire et notamment la direction opérationnelle de la société.
- Ce contrat a été initialement conclu pour la durée du mandat du Directoire restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire tenu courant 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 31 mars 2019. Un avenant a été conclu en date du 30 septembre 2019 prorogeant la durée dudit contrat de management pour la durée renouvelée du mandat de Président du Directoire de M. Julien BON, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire tenu courant 2025 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 31 mars 2025.
- Modalités :
 - Contrat de management avec la Société autorisé par le conseil de surveillance du 24 août 2017 (et un premier avenant en date du 15 décembre 2017 autorisé par le conseil de surveillance du 22 novembre 2017 ainsi qu'un second avenant en date du 6 novembre 2019 autorisé par le conseil de surveillance du 30 septembre 2019) ; étant précisé qu'un avenant supplémentaire a été conclu en date du 30 septembre 2019 prorogeant la durée dudit contrat de management pour la durée renouvelée du mandat de Président du Directoire de M. Julien BON (cet avenant n'ayant pas été préalablement autorisé par le Conseil de Surveillance).
 - Le conseil de surveillance a fixé la rémunération de M. Julien Bon dans le cadre de son contrat de management encadrant l'exercice du mandat de Président du Directoire au titre de l'exercice 2023 à la somme annuelle de 105.000 € brute (8.750 € brut mensuel), rémunération variable plafonnée à 13.000 € brute et 2 648 € au titre d'une garantie sociale des dirigeants d'entreprise.
 - Il a été versé au titre de l'exercice 31/03/2023, une rémunération fixe de 105 000 €, une rémunération exceptionnelle de 14 504 € (prime d'objectifs) et des avantages en nature pour 2.974 €.
- Intérêt pour la société : Désireuse de sécuriser son développement technique et commercial, la société a conclu avec M. Julien Bon un contrat de management.

Cette convention a été réexaminée par votre conseil de surveillance du 14 juin 2023.

TRONIC'S MICROSYSTEMS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2023



Convention d'avances de trésorerie conclue entre la Société et sa filiale américaine Tronics Mems Inc. en date du 1^{er} février 2009 et ses avenants

- Personne concernée : M. Julien BON étant, au jour de la signature desdits avenants, membre et président du directoire de la Société et membre et président du board of directors de la filiale américaine Tronics Mems Inc.

- Nature et objet : Modification du plafond et de la date d'échéance de mise à disposition par la Société d'une ligne de crédit envers sa filiale en vue de faire face à d'éventuels besoins de trésorerie occasionnels.

- Modalités : Augmentation du plafond de 8.000.000 US dollars, pour atteindre un maximum de 40.000.000 US dollars, moyennant des intérêts basés sur l'indice Euribor 3 mois + 1,5 % actualisé annuellement au 15 janvier. Le montant comptabilisé au titre des intérêts liés à cette convention d'avances de trésorerie et de ses avenants s'élève à la somme de 1 601 901 euros au cours de l'exercice clos au 31 mars 2023.

- Intérêt pour la société : L'augmentation du plafond vise à répondre au plan de développement de la Société et de sa filiale et aux besoins de trésorerie corrélatifs.

Cette convention a été réexaminée par votre conseil de surveillance du 14 juin 2023.

Meylan, le 7 juillet 2023

KPMG SA

Jean-
Marc

Baumann

Signature
numérique de
Jean-Marc
Baumann
Date : 2023.07.07
17:11:20 +02'00'

Jean-Marc Baumann

Associé

TRONIC'S MICROSYSTEMS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 mars 2023



Rapport financier annuel 2023

Tronic's Microsystems